



## **Conseil de Communauté**

### **Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la CAGB le : 04/07/2013	<b>Séance du vendredi 28 juin 2013 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs</b>	Visé par : Le Directeur Général des Services, Laurent VAN HERREWEGHE
---	--	--

#### **PRESENCES**

Liste des présents annexée

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 28 juin 2013 à 17h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

#### **Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 16/05/13

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur François LOPEZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 16 mai 2013.

Rapport adopté à l'unanimité :    Pour : 99                            Contre : 0                            Abstention : 0

↳ R. 0.2 - Modification de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Président

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette modification de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Président pour la durée de son mandat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements**

↳ R. supplémentaire 2.9 - Tramway - Désignation des deux co-présidents de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (CIAT)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le remplacement de MM. MIGNOT et TRICOT par Mme SERRE et M. DALLOZ en qualité de co-présidents de la CIAT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

**Finances**

↳ R. 1.1.1 - Compte de gestion 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la concordance entre le Compte administratif 2012 du budget principal et des budgets annexes Transports, CRR, Déchets, Zone d'activité du Noret et Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul du Grand Besançon et le Compte de gestion 2012 du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.2 - Compte administratif 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté élit M. Gabriel BAULIEU comme Président de séance.

*M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, participe à la discussion puis se retire et ne prend pas part au vote.*

A la majorité, 6 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte le Compte administratif 2012 du Budget principal et des Budgets annexes.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 6

↳ R. 1.1.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2012 par la CAGB

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2012 par la CAGB.

↳ R. 1.1.4 - Affectation des résultats 2012 au Budget 2013

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions d'affectation des résultats 2012 sur le budget 2013, au titre du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 110 Contre : 0 Abstentions : 5

↳ R. 1.1.5 - Décision Modificative n°1 - 2013

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- adopte cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget 2013 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur la convention de subrogation entre la CAGB et l'association REVIPAC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 110 Contre : 0 Abstentions : 5

↳ R. 1.1.6 - Clôture d'AP/CP

Mme MENETRIER et MM. BAULIEU, FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la clôture des AP :

- opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du Grand Besançon »,
- opération « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux »,
- opération « Financement des casernes ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.7 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la prorogation du règlement d'attribution de la DSC en 2013 et de ses modalités de calcul,
- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale » calculé au titre de l'année 2013, soit 2 025 000 €,
- le versement à titre d'avance du montant 2012 du volet « Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux » soit 53 816 €, dans l'attente de la définition d'une règle précise applicable à ces terrains familiaux,
- le versement à titre d'avance du montant 2012 du volet « Solidarité économique », soit 1 161 672 €, dans l'attente du recensement complet des permis de construire délivrés par les communes membres en 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.8 - Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre la CAGB et ses communes membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la répartition du FPIC versé à l'ensemble intercommunal, selon les modalités de droit commun.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.9 - Bilan des travaux de la CCSPL - Année 2012

Le Conseil de Communauté prend connaissance des travaux réalisés en 2012 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

## **Ressources humaines**

### **↳ R. 1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste de chargé d'animation relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- la suppression en parallèle d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- la modification en conséquence de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

### **↳ R. 7.1 - Aide pour la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics dans le cadre du PCET 2012-2014**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles modalités d'intervention financière du Grand Besançon en faveur des opérations de réhabilitation du parc locatif public.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes**

### **↳ R. 8.1 - Déclaration d'intention entre le Grand Besançon et le Grand Dijon**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de la volonté du Grand Besançon et du Grand Dijon de réfléchir à une coopération qui se concrétisera dans les termes juridiques qui seront définis dans la future loi de décentralisation,
- poursuit les réflexions et études nécessaires à la concrétisation de cette coopération,
- adopte cette déclaration d'intention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

### **↳ R. 8.2 - Avenant n°1 à la convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre entre la CAGB, la Ville de Besançon et le Syndicat Mixte Lumière suite à la mutualisation du Département TIC**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre entre la CAGB, la Ville de Besançon et le Syndicat Mixte Lumière,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

### **↳ R. 9.1 - Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements**

### ↳ R. 2.1 - Tramway - Marché de fourniture d'un locotracteur

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- attribue, conformément à l'avis de la CAO du 30 mai 2013, le marché de fourniture d'un locotracteur, dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway, à la société GEISMAR pour un montant total de 124 500 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 0 Abstentions : 2

### ↳ R. 2.2 - Tramway - Avenant n°2 à la convention financière avec la Ville de Besançon - Prestations croisées 2012

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'objet, le montant et la répartition des prestations croisées entre la Ville de Besançon et la CAGB au titre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway, sur l'exercice 2012,
- se prononce favorablement sur le versement du fonds de concours par la CAGB à la Ville de Besançon, soit 221 881 € (à inscrire en DM n°2 et en révision de l'AE n°11.3),
- se prononce favorablement sur l'avenant actant l'accord des deux collectivités sur le bilan 2012 et le montant du fonds de concours au bénéfice de la Ville de Besançon.
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 110 Contre : 0 Abstentions : 2

### ↳ R. 2.3 - Tramway - Avenant n°1 au marché de fournitures en billettique

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché de fournitures et de mise en service d'un système de billettique pour le réseau de transports Ginko dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 0 Abstentions : 2

### ↳ R. 2.4 - Tramway - Avenant n°2 au marché de fabrication des rames de tramway

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché d'études et de conception des véhicules de tramway et, le cas échéant, la fabrication des véhicules et leur maintenance au titre de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 2.5 - Tramway - Avenant n°3 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique au titre de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon, conformément à l'avis de la CAO du 30 mai 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 2.6 - Tramway - Subvention du SYDED sur les travaux de création et de rénovation de l'éclairage public

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès du SYDED au titre des travaux de création et de rénovation de l'éclairage public dans la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur les engagements de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon que cette aide financière implique.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 111 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 2.7 - Piste cyclable reliant les Hauts du Chazal à Serre-les-Sapins via Franois - Acquisition d'emprises privées

*MM. BAULIEU, BOILLEY, FOUSSERET et PREIONI ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de la piste cyclable permettant de relier les Hauts-du-Chazal, à Besançon, à la commune de Serre-les-Sapins, via la commune de Franois, la surface de ces biens restant à parfaire au regard de la nature des travaux et de la topographie des lieux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - diligenter toutes procédures d'acquisition utiles,
  - signer les promesses de vente, actes notariés et autorisations de travaux.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.8 - Appel à projets - Transports collectifs et mobilité durable (hors Ile de France) - Projet de voie en site propre bus « Gare Viotte - Témis via le Campus de la Bouloie »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la poursuite du projet de réalisation d'une voie en site propre bus « Gare Viotte - Témis via Campus »,
- décide de soumettre la candidature du Grand Besançon à l'appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter et signer tous documents afférents aux demandes de subventions.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

### **Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion**

#### **↳ R. 3.1 - ZAC du Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Approbation du dossier de réalisation de ZAC**

A la majorité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement de la ZAC,
- approuve le dossier de réalisation de la ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV, comprenant le Programme des Equipements publics à réaliser sur la zone,
- dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité et publiée dans les formes prescrites notamment à l'article R.311-9 du code de l'urbanisme.

*Rapport adopté à la majorité : Pour : 104 Contre : 0 Abstentions : 7*

#### **↳ R. 3.2 - ZAC du Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2012 - Avenant n°2**

*MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.*

A la majorité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2012 pour un montant de 15 636 606 € HT au lieu de 15 842 680 € HT (- 206 074 €),
- se prononce favorablement sur le montant révisé de la participation globale de la collectivité à la concession à 4 617 533 € au lieu de 4 621 118 € (- 3 585 € HT),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au traité de concession.

*Rapport adopté à la majorité : Pour : 100 Contre : 0 Abstentions : 7*

#### **↳ R. 3.3 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2012 - Avenant n°12 à la convention publique d'aménagement et avenants aux 3 conventions d'avance**

*MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2012 pour un montant de 46 311 470 € HT,
- approuve l'engagement des co-concédants (Ville et Grand Besançon) à l'opération à hauteur de 19 009 391 € HT dont 3 588 437 € HT pour le Grand Besançon,
- approuve la prorogation de 3 années de la convention publique d'aménagement en vigueur,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer l'avenant n°12 à la convention publique d'aménagement matérialisant ces dispositions,
- approuve la prorogation jusqu'au 31 décembre 2017 des 3 conventions relatives aux avances,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :
  - l'avenant n°4 à la convention d'avance n°1,
  - l'avenant n°4 à la convention d'avance n°2,
  - l'avenant n°3 à la convention d'avance n°3.

*Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0*

↳ R. 3.4 - Désignation des délégués de la CAGB à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la Mission Locale Espace Jeunes (MILO)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 du CGCT.

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté désigne :

- les 10 représentants de la CAGB à l'Assemblée Générale de la MILO : Mmes BARTHELET, MENETRIER, TISSIER et WANLIN et MM. BECOULET, CHANEY, COTTINY, MOYSE, OMOURI et VALLET,
- les 6 administrateurs représentant la CAGB au Conseil d'Administration de la MILO : Mmes BARTHELET, MENETRIER et WANLIN et MM. COTTINY, MOYSE et VALLET.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 1

↳ R. 3.5 - Convention entre la CAGB et la Mission Locale Espace Jeunes (MILO) - Soutien financier complémentaire 2013

Mmes BARTHELET, MENETRIER, TISSIER et WANLIN et MM. BECOULET, MOYSE et VALLET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 1 Contre, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 40 000 € à la Mission Locale Espace Jeunes, sous réserve de la présentation effective des actions demandées par les financeurs d'ici juillet 2013 et de l'engagement des autres financeurs au paiement de leur part respective de la dette court terme (AGS) de la MILO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 93 Contre : 1 Abstentions : 7

↳ R. 3.6 - Fonds d'Intervention Economique - SILMACH - Implantation sur Témis - Aide au loyer

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement, au titre du régime d'exemption « de minimis » et conformément aux dispositions du décret n°2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'immobilier accordées aux entreprises par les collectivités territoriales, sur l'attribution d'une aide du FIE de 33 666 € au bénéfice de l'entreprise SILMACH via la sedD (ou Aktya en cas de transfert de propriété du bâtiment USITECH),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.7 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2012 - Renouvellement de la convention-cadre pour la période 2013-2015

A l'unanimité, et au regard de l'activité de Coopilote pour l'année 2012, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'activité 2012 de Coopilote Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention cadre 2013-2015 entre le Grand Besançon et Coopilote par laquelle le Grand Besançon s'engage à verser un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an (soit 25 porteurs de projet).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0



↳ R. 3.8 - INTERMED - Soutien aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à INTERMED à hauteur de 15 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.9 - Service Emergence - Contribution du Grand Besançon - Avenant n°2 à la convention

MM. MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention « Service Emergence » prévoyant la participation financière d'un montant de 57 000 € versée par la CAGB à BGE pour l'année 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.10 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au projet ECOCLEAN porté par l'ENIL de Mamirolle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au projet ECOCLEAN porté par l'ENIL de Mamirolle à hauteur de 23 500 € sous forme de subvention dans le cadre du FRI 2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.11 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au projet NextGen porté par l'entreprise MARCEL FRANCK

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au projet NextGen porté par l'entreprise Marcel Franck à hauteur de 27 000 € sous forme de subvention dans le cadre du FRI 2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.12 - Salon de l'Immobilier d'entreprises (SIMI) 2013 - Participation du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation du Grand Besançon au SIMI 2013 à hauteur de 20 000 €,
- décide de la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement, aux frais réels, des élus et agents qui le représenteront,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.13 - Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2012 - Abondement du fonds prêts d'honneur 2013

Mme TISSIER et M. MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le versement, par la CAGB, de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » géré par Doubs Initiative pour l'année 2012, conformément à la convention cadre 2009-2013,
- le versement d'une aide d'un montant de 16 000 € à Doubs Initiative, conformément à la même convention cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.15 - Rapport annuel 2012 sur la DSP relative à la gestion des Pépinières et de l'Hôtel d'entreprises de Palente et de Témis Innovation

MM. MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2012 de BGE Franche-Comté pour l'exploitation de la Pépinière de Palente et pour l'exploitation de la Pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Témis Innovation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.14 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - Bilan d'activité et soutien aux activités 2012

A l'unanimité, et au regard de l'activité de l'ADIE pour l'année 2012, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2012 de l'ADIE, pour un montant total 12 000 €, conformément à la convention-cadre 2011-2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie**

↳ R. 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Beure

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention plafonnée de 60 000 € à la commune de Beure pour le réaménagement urbain du quartier de Metz, correspondant à 50 % du montant des études et à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.2 - Renouvellement du processus Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'ADEME et du FEDER

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opération Cit'ergie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Ademe et du Feder pour le renouvellement du processus et son suivi annuel par le conseiller Cit'ergie et par l'auditeur.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.3 - Opération « Familles actives pour le climat » - Expertise des pratiques des familles - Demande de subvention au titre du FEDER

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du déroulement de l'expertise réalisée aux domiciles des Familles actives pour le climat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du FEDER.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

#### ↳ R. 4.4 - Convention Météo France

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention à signer avec Météo France,
- sollicite l'aide financière du Feder,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

### **Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports**

#### ↳ R. 5.1 - Fonds manifestations - Attribution de subventions - 2<sup>ème</sup> semestre 2013

MM. B. MOYSE, F. TAILLARD et J. TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, se prononce favorablement sur l'attribution de subventions, dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations, pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2013, pour un montant total de 15 400 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

#### ↳ R. 5.2 - CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 287 140 € auprès de la DRAC pour le fonctionnement 2013 du CRR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

### **Questions diverses**

#### ↳ R. 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

#### ↳ R. 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

**Conseil de Communauté**  
**Séance du vendredi 28 juin 2013**

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 2.9, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 7.1, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.15, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 17h20, interrompue à 17h22 (le quorum n'étant plus atteint), reprise à 17h30 (le quorum étant de nouveau constaté) et levée à 20h10.

**Etaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2) **Avanne-Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 2.8) **Besançon :** M. Teddy BENEATEU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.8), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.2), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 0.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.2), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 9.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Brailles :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 2.9) **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.3) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.2) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.1.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.5) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.3), M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'au 9.1) **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 3.5) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2) **Saône :** M. Alain VIENNET (à partir du 0.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2) **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 9.1) **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 3.5) **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2)

**Etaient absents :** **Auxon-Dessous :** Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-François GIRARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER **François :** Mme Françoise GILLET **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** M. François LOPEZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** F. GALLIOU, G. VERRO (à partir du 1.1.2), L. DELMOTTE (jusqu'au 2.8), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.1), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, V. HINCELIN (à partir du 0.2), J.S. LEUBA (à partir du 1.1.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.2), N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 1.1.3), J. PANIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), M.N. SCHOELLER, C. TISSIER (jusqu'au 9.1), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. SIMONIN (jusqu'au 1.1.2), R. REYLE, Y. GUYEN (jusqu'au 1.1.4), F. GILLET, M. MILLET, D. HUOT (à partir du 1.1.4), B. VIONNET, D. JOLY (jusqu'au 9.1), M. COTTINY, S. MONLLOR (à partir du 1.1.2), D. ROLET, B. MADOUX, P. BELUCHE (jusqu'au 3.5), J. MENIGOZ, J.M. FAIVRE, J.P. ISSARTEL (à partir du 1.1.2), J. TARBOURIECH (jusqu'au 8.2)

**Mandataires :** M. DEWILDE BESANCON, S. RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2), J.P. TAILLARD (jusqu'au 2.8), J.M. GIRERD, T. BENEATEU DE LAPRAIRIE (à partir du 3.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, J. MARIOT, S. WANLIN, N. GUILLEMET (à partir du 0.2), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), C. DEVESA, C. VOIDEY (à partir du 1.1.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), N. BODIN, B. RONZI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), A. GHEZALI, C. THIEBAUT (jusqu'au 9.1), B. FALCINELLA, B. CYPRIANI, C. VOIDEY (jusqu'au 1.1.2), C. MAGNIN-FEYSOT, A. BAVEREL (jusqu'au 1.1.4), C. PREIONI, P. CONTOZ, F. LOPEZ (à partir du 1.1.4), B. BECOULET, M. FELT (jusqu'au 9.1), G. BAULIEU, J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.2), J.P. MARTIN, C. BARTHELET, B. BOURDAIS (jusqu'au 3.5), M. CRABBÉ-DIAWARA, J.M. BOUSSET, S. COURBET (à partir du 1.1.2), B. MOYSE (jusqu'au 8.2)



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du vendredi 28 juin 2013**

*Salle des séances de la CCIT du Doubs*

## ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____	17
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 16 mai 2013 _____	17
Rapport n°0.2 - Modification de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Président _____	18
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements _____	20
Rapport n°2.9 - Désignation des 2 co-présidents de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (CIAT) _____	20
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC _____	22
Finances _____	22
Rapport n°1.1.1 - Compte de gestion 2012 _____	22
Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2012 _____	22
Rapport n°1.1.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2012 par la CAGB _____	30
Rapport n°1.1.4 - Affectation des résultats 2012 au Budget 2013 _____	30
Rapport n°1.1.5 - Décision Modificative n°1 - 2013 _____	31
Rapport n°1.1.6 - Clôture d'AP/CP _____	32
Rapport n°1.1.7 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale _____	33
Rapport n°1.1.8 - Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre la CAGB et ses communes membres _____	33
Rapport n°1.1.9 - Bilan des travaux de la CCSPL - Année 2012 _____	34
Ressources humaines _____	34
Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents _____	34
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville _____	34
Rapport n°7.1 - Aide pour la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics dans le cadre du PCET 2012-2014 _____	34
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes _	35
Rapport n°8.1 - Déclaration d'intention entre le Grand Besançon et le Grand Dijon _____	35
Rapport n°8.2 - Avenant n°1 à la convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre entre la CAGB, la Ville de Besançon et le Syndicat Mixte Lumière suite à la mutualisation du Département TIC _____	37
Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés _____	37
Rapport n°9.1 - Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets _____	37

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements _____	40
Rapport n°2.1 - Tramway - Marché de fourniture d'un locotracteur _____	40
Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°2 à la convention financière avec la Ville de Besançon - Prestations croisées 2012 _____	40
Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°1 au marché de fournitures en billettique _____	41
Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant n°2 au marché de fabrication des rames de tramway _____	41
Rapport n°2.5 - Tramway - Avenant n°3 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique _____	41
Rapport n°2.6 - Tramway - Subvention du SYDED sur les travaux de création et de rénovation de l'éclairage public _____	42
Rapport n°2.7 - Piste cyclable reliant les Hauts-du-Chazal à Serre-les-Sapins via Franois - Acquisition d'emprises privées _____	42
Rapport n°2.8 - Appel à projets - Transports collectifs et mobilité durable (hors Île-de-France) - Projet de voie en site propre bus « Gare Viotte - Témis via le Campus de la Bouloie » _____	42
Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion _____	43
Rapport n°3.1 - ZAC du Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Approbation du dossier de réalisation de ZAC _____	43
Rapport n°3.2 - ZAC du Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2012 - Avenant n°2 _____	45
Rapport n°3.3 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2012 - Avenant n°12 à la convention publique d'aménagement et avenants aux 3 conventions d'avance _____	46
Rapport n°3.4 - Désignation des délégués de la CAGB à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la Mission Locale Espace Jeunes (MILO) _____	47
Rapport n°3.5 - Convention entre la CAGB et la Mission Locale Espace Jeunes (MILO) - Soutien financier complémentaire 2013 _____	48
Rapport n°3.6 - Fonds d'Intervention Economique - Silmach Implantation sur Témis - Aide au loyer _____	50
Rapport n°3.7 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2012 - Renouvellement de la convention-cadre pour la période 2013-2015 _____	50
Rapport n°3.8 - Intermed - Soutien aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi _____	51
Rapport n°3.9 - Service Émergence - Contribution du Grand Besançon - Avenant n°2 à la convention _____	51
Rapport n°3.10 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au projet « Écoclean » porté par l'ENIL de Mamirolle _____	51
Rapport n°3.11 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au projet NextGen porté par l'entreprise Marcel Franck _____	51
Rapport n°3.12 - Salon de l'Immobilier d'entreprises (SIMI 2013) - Participation du Grand Besançon _____	52
Rapport n°3.13 - Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2012 - Abondement du fonds prêts d'honneur 2013 _____	52
Rapport n°3.14 - Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) - Bilan d'activité et soutien aux activités 2012 _____	52
Rapport n°3.15 - Rapport annuel 2012 sur la DSP relative à la gestion des Pépinières et de l'Hôtel d'entreprises de Palente et de Témis Innovation _____	52

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie _____	53
Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Beure _____	53
Rapport n°4.2 - Renouvellement du processus Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'ADEME et du FEDER _____	53
Rapport n°4.3 - Opération « Familles actives pour le climat » - Expertise des pratiques des familles - Demande de subvention au titre du FEDER _____	54
Rapport n°4.4 - Convention Météo France _____	54
Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports _____	54
Rapport n°5.1 - Fonds manifestations - Attribution de subventions - 2 <sup>e</sup> semestre 2013 _____	54
Rapport n°5.2 - CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC _____	55
Questions diverses _____	55
Rapport n°10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	55
Rapport n°10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	55



# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Conseil de Communauté Séance du vendredi 28 juin 2013

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 17h20, interrompue à 17h22 (le quorum n'étant plus atteint), reprise à 17h30 (le quorum étant de nouveau constaté) et levée à 20h10.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 16 mai 2013

**M. LE PRÉSIDENT.-** Chers amis, avons-nous le quorum ? Êtes-vous sûr qu'il manque encore une personne ? Il me semble qu'il y a beaucoup de monde. Avez-vous tous bien signé la feuille de présence ? Il nous manque une personne.

**M. BAULIEU.-** Il manque une personne, mais quelqu'un arrive.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est donc bon. Je vais annoncer les pouvoirs : Pascal BONNET à Jean-Marie GIRERD, Michel LOYAT à Frank MONNEUR, Joëlle SCHIRRER à Béatrice RONZI, Marie-Noëlle SCHOELLER à Abdel GHEZALI, Corinne TISSIER à Catherine THIÉBAUT, Laurent DELMOTTE à Jean-Pierre TAILLARD, Jean-Jacques DEMONET à Jean-Claude ROY, Françoise FELLMANN à Jacques MARIOT, Didier GENDRAUD à Sylvie WANLIN, Nohzat MOUNTASSIR à Cyril DEVESA, Michel OMOURI à Claude VOIDEY, Jacqueline PANIER à Fanny GERDIL-DJAOUAT, Danièle POISSENOT à Nicolas BODIN, Nicole WEIMAN à Béatrice FALCINELLA, Zahira YASSIR-COUVAL à Benoît CYPRIANI, Raymond REYLÉ à Christian MAGNIN-FEYSOT, Maryse MILLET à Pierre CONTOZ, Marcel COTTINY à Gabriel BAULIEU, Séverine MONLLOR à Jean-Michel CAYUELA, Daniel ROLET à Jean-Pierre MARTIN, Jacques MENIGOZ à Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Michel FAIVRE à Jean-Marc BOUSSET, Françoise GILLET à Claude PREIONI, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Philippe SIMONIN à Claude VOIDEY, Jean TARBOURIECH à Bernard MOYSE, Denis JOLY à Marcel FELT, Yves GUYEN à André BAVEREL, Bernard MADOUX à Catherine BARTHELET et Brigitte VIONNET à Bernard BÉCOULET.

Le compte est bon, mais cela signifie que si un seul d'entre vous s'en va, j'arrête la séance. J'insiste là-dessus : si un seul d'entre vous s'en va, on arrête et on revient la semaine prochaine. Je ne sais pas ce qu'il se passe ce soir, mais nous n'avons jamais eu autant d'excusés. Il n'y a ni match ni coupe du monde, que se passe-t-il ?

**M. FELT.-** Nous sommes vendredi, en fin d'année scolaire et il y a les fêtes des écoles dans les municipalités. Donc, de nombreux élus sont absents à cause de ces fêtes des écoles auxquelles le Maire, normalement, doit être présent.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il me semble que dans de nombreux cas, des suppléants peuvent également venir, cela sert à cela. Je voudrais également dire que les Conseils d'Agglomération sont généralement prévus longtemps à l'avance. Ceci dit, ce n'est pas non plus le Maire qui décide la date de la fête de l'école. Il est vrai que pour un Maire, manquer la fête de l'école à 6 mois des élections municipales ne serait pas compréhensible. Il faut qu'il soit présent. Je dis cela comme cela, car nous sommes tous bâtis sur le même profil.

J'ouvre donc la séance.

Nous avons un secrétaire de séance, François LOPEZ. Nous avons le quorum et les pouvoirs sont annoncés. J'imagine que le procès-verbal est approuvé.

Rapport n°0.2 - Modification de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Président
--

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce rapport concerne notamment la CIAT (Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway).

**M. BAULIEU.-** Justement, nous sommes sur un point sensible et il n'y a plus le quorum, une personne étant partie.

*Interruption de la séance suite au départ d'un délégué, le quorum n'étant plus atteint.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous ne pouvons pas travailler de cette manière. Quelqu'un est parti fâché, parce que j'ai dit que si quelqu'un partait, nous arrêtons la séance. C'est vrai ! C'est vraiment n'importe quoi, je suis désolé. Pouvez-vous recompter, s'il vous plaît ?

**M. BAULIEU.-** Qui peut appeler quelqu'un qui est absent ?

**M. ROY.-** Yves GUYEN ne devrait pas tarder. Il a dû passer à l'école pour un problème urgent.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pourquoi cette personne est-elle partie ?

**M. VAN HERREWEGHE.-** Elle a dit qu'elle avait prévenu qu'elle ne pouvait pas rester toute la séance et qu'elle préférait partir tout de suite.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est parfait.

**M. BAULIEU.-** Alain BLESSEMAILLE arrive.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela pose tout de même un problème, parce que si nous n'arrivons plus à avoir le quorum, et si quelqu'un se fâche parce que je dis la vérité... Je suis désolé, mais les élus doivent être des gens responsables. En effet, je ne peux pas faire délibérer une Assemblée qui n'a pas le quorum. Après, nous sommes en fragilité juridique et je ne ferais jamais cela. Nous allons avoir le quorum. Il est possible que l'heure de convocation ne soit pas non plus une heure facile. Je viens d'entendre une bonne nouvelle : Jean ROSSELOT arrive. Ceux qui viendront sauveront la séance et s'il n'y a personne, nous recommencerons. Nous n'allons pas attendre deux heures. Nous avons mis la séance plus tôt parce que les sujets étaient nombreux.

**M. PARIS.-** Monsieur le Président, je vous rappelle le courrier que je vous avais adressé il y a environ un an sur le retard systématique du début des séances du Conseil d'Agglo. Habituellement, c'était un quart d'heure. Aujourd'hui, c'est une demi-heure. Souvenez-vous, j'avais proposé une amende de 1 € par minute de retard. Concernant les gens qui arriveront ce soir avec 30 minutes de retard, lorsqu'ils auront payé 30 € la première soirée, à mon avis, ils arriveront à l'heure au prochain Conseil, ou ils ne viendront pas.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne suis pas sûr que cela soit possible. Cela dit, c'est tout de même assez désagréable que les personnes à l'heure soient obligées d'attendre. Ce sont toujours les mêmes qui sont à l'heure. À une période où les gens sont un peu fâchés avec les politiques, ce n'est pas donner un très bon signe que de ne pas venir au Conseil d'Agglo lorsque l'on est élu. Ce soir, les absences sont largement partagées entre tout le monde, j'ai regardé. Je ne peux pas poursuivre la séance s'il n'y a pas le quorum, ce n'est pas possible. Nous attendons encore 5 minutes.

**M. BAULIEU.-** Il y a 3 ou 4 personnes en instance d'arriver.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je veux bien lever la séance, mais il va falloir en refaire une je ne sais pas quand.

**M. BAULIEU.-** Stéphane COURBET est sur la route, de même qu'Yves GUYEN et Jean ROSSELOT. Donc, nous devrions y arriver. Nous en tenons un !

**Reprise de la séance suite à l'arrivée d'un délégué, le quorum étant de nouveau constaté.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien, nous allons démarrer. Dans ce premier rapport, il est proposé de modifier la délégation du Conseil au Président pour faciliter les actes à prendre dans certains domaines et optimiser le processus décisionnel. Tout d'abord, pour les membres de la CIAT, il est proposé d'étendre les délégations au Président pour procéder à ces désignations, dans le respect des principes énoncés dans la délibération du 31 mars 2011 : « Désigner les personnes titulaires et suppléantes siégeant au sein de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (CIAT) ». Il y a eu un souci suite à la démission des deux co-présidents, mais nous en avons retrouvé deux et nous allons pouvoir ce soir, tout de suite, les désigner et la Commission va pouvoir reprendre. Si tel n'avait pas été le cas, il aurait fallu que le Conseil m'autorise à les désigner sans attendre une séance du Conseil communautaire pour éviter que les dossiers ne prennent du retard et ne viennent ainsi ennuyer les commerçants qui seraient en difficulté. Nous devons donc prévoir le cas où des membres de la CIAT démissionneraient de nouveau et c'est l'objet de cette nouvelle délégation. Cela a donc été prévu au cas où nous ne trouvions pas de nouveau co-président. C'est au cas où d'autres membres démissionneraient. C'est donc pour me permettre de les désigner dans le respect de ce qui a été dit afin de ne pas retarder la CIAT.

Il y a également une information en matière de marchés publics et c'est indiqué en gras.

Cette délégation modifiée concerne également les cessions de biens immobiliers acquis pour les besoins du projet tramway, les opérations de vente et la signature des actes afférents ainsi que toutes les opérations foncières nécessaires à la réalisation des aménagements cyclables prévus au Schéma directeur cyclable.

Il est précisé que ces modifications entreront en vigueur à partir du 10 juillet 2013.

Vous avez les nouvelles délégations accordées au Président en gras.

Voilà donc les modifications que nous vous proposons. Y a-t-il des oppositions par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

## Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

### Rapport n°2.9 - Désignation des 2 co-présidents de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (CIAT)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Au niveau de la CIAT, les deux co-présidents, Messieurs MIGNOT et TRICOT m'ont écrit pour me dire qu'ils démissionnaient suite à des différends d'analyse au sein de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway. J'ai donc demandé qu'ils se réunissent samedi 15 juin dernier pour en discuter entre eux, sans élu. Ayant entendu beaucoup de choses à ce sujet, je rappelle que pas plus le Président qu'aucun élu ni aucun membre de la Direction Générale n'ont assisté aux réunions de la CIAT. Elle est donc totalement indépendante. Il y a les deux co-présidents qui étaient de hauts magistrats, Présidents de Chambre à la Cour de cassation et à la Cour des comptes, et des représentants d'organisations patronales. Ils se sont réunis le 15 juin, ils ne se sont pas mis d'accord.

Messieurs TRICOT et MIGNOT m'ont donc confirmé leur démission, ce qui a entraîné le fait que la Commission ne puisse plus se réunir, parce qu'il faut qu'il y ait au moins un co-président qui la préside. C'est pourquoi j'avais envisagé, afin de ne pas pénaliser les commerçants, de prendre les demandes faites par les commerçants, analysées par les experts comptables et d'indemniser sur la base de ce que disaient les experts comptables. Jusqu'à présent, c'est ce qui se faisait à chaque fois dans le cadre de la Commission. Lorsque les dossiers étaient recevables, la demande validée par les experts indépendants comptables était prise à peu près en compte, et souvent un petit peu moins. Telle était la règle absolue.

Je tiens également à dire que sur ces 100 dossiers, cela a très bien fonctionné au niveau de la CIAT. Certes, il y a un désaccord entre eux sur lequel je ne vais pas rentrer, ces réunions ayant eu lieu à huis clos. Toutefois, aujourd'hui, un travail a été fait grâce à Messieurs MIGNOT et TRICOT, ils ont proposé de nous mettre en rapport avec deux autres personnalités. Je tiens à saluer la qualité de leur travail, ce qui fait que sur cette centaine de dossiers, pour l'instant, à ma connaissance, nous n'avons pas de dossier au tribunal administratif, ou très peu. Tout le monde était satisfait. Je suis donc ce soir en mesure de vous dire que pour remplacer Messieurs MIGNOT et TRICOT, j'ai pris contact avec de hautes personnalités qu'ils m'ont recommandées, à savoir Madame Claire SERRE, Présidente honoraire du Tribunal administratif et Monsieur DALLOZ, Premier conseiller honoraire de la Chambre régionale des comptes. Tout comme Messieurs TRICOT et MIGNOT, Madame SERRE et Monsieur DALLOZ représentent ce que nous avons de plus haut dans les juridictions administratives. Après en avoir parlé avec Messieurs TRICOT et MIGNOT, ils ont accepté de prendre leur suite.

Je vous propose ces désignations et leur validation. Je n'aurai donc pas besoin aujourd'hui de la délégation que vous m'avez accordée précédemment. Il s'agit donc de faire en sorte que la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway se réunisse très vite. Je continuerai donc à être totalement étranger à tout cela, mon action se réduisant à signer les demandes de mandatement et à accepter ce que propose la CIAT. Elle a bien fonctionné, je remercie l'ensemble des membres de la Commission ainsi que les deux co-présidents. Ils vont donc pouvoir de nouveau travailler et faire en sorte que les commerçants soient indemnisés très rapidement.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela. Y a-t-il des remarques ?

**M. GONON.-** C'est un heureux dénouement que vous nous proposez ce soir, parce que les dossiers s'accumulent et les gens attendent. Je connais le doyen TRICOT, il était mon professeur de droit à Besançon, puis mon maître de stage à Dijon. J'avoue que j'ai été très étonné par ses propos. Il a parlé de « corruption » et de « favoritisme ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur GONON, je voudrais attirer votre attention...

**M. GONON.-** Laissez-moi terminer, Monsieur le Maire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, je veux vous protéger.

**M. GONON.-** Ce ne sont pas des accusations, mais je dis simplement que des propos extrêmement graves ont été prononcés à l'encontre de membres de la Commission. C'est effectivement entre eux que cela s'est passé, à huis clos.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si c'est entre eux que cela s'est passé, comment pouvez-vous en parler ?

**M. GONON.-** Je voulais vous demander si vous aviez eu des informations sur les origines des propos de Monsieur TRICOT et sur le silence assourdissant de Monsieur MIGNOT.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur GONON, concernant les propos tenus en Commission, je ne sais pas ce qu'il s'est passé à l'intérieur de celle-ci. J'ai reçu une lettre de Messieurs TRICOT et MIGNOT, lettre que j'ai rendue publique et je n'ai pas de commentaire à faire là-dessus. Si vous avez à en faire, vous pouvez toujours mener des actions judiciaires si vous le souhaitez. De mon côté, je salue les membres et les co-présidents de cette Commission pour la qualité de leur travail. Certes, il y a eu un incident, mais vous tenez des propos qui n'engagent que vous et que je ne valide absolument pas. Je vous inciterai d'ailleurs à faire attention à ce que vous dites dans une assemblée publique concernant des magistrats.

Je ne peux que féliciter cette Commission pour la qualité de son travail dans son ensemble. Je n'ai jamais assisté à une Commission, et lorsque ces messieurs ont démissionné, je n'avais même pas leurs numéros de téléphone. J'ai dû les demander pour pouvoir les appeler, parce que je n'avais aucun rapport avec eux, pas plus qu'avec Madame SERRE ou Monsieur DALLOZ. Je les ai simplement eus au téléphone pour leur demander s'ils étaient d'accord et les remercier de leur accord, et je n'ai même pas réussi à joindre Monsieur DALLOZ. En effet, c'est Laurent VAN HERREWEGHE qui a pris contact avec lui.

Dans la mesure où de nombreuses sottises ont été racontées par rapport à cela, sur la nature du différend, je voudrais ajouter que je n'y étais pas, ni même Messieurs VAN HERREWEGHE, ROY, ou BAULIEU. C'est totalement indépendant, ils sont maîtres de leurs décisions. De mon côté, j'applique simplement ce qui a été décidé par la Commission, que je ne remets pas en cause. Tout autre commentaire est superflu et je n'y répondrai pas. Les choses sont claires !

Que ceux qui sont contre cette désignation lèvent la main. Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. C'est très bien, je vous remercie. La Commission va donc pouvoir se remettre en place. Elle pourra d'ailleurs, si elle le souhaite, modifier son fonctionnement, c'est elle qui décidera.

Leur prochaine réunion se tiendra le 11 juillet. Cette Commission a évité à plusieurs reprises des dizaines de saisines du tribunal administratif et surtout elle permet le paiement rapide des indemnités. En effet, lorsque vous passez au tribunal administratif, si ensuite il y a appel, cela peut durer deux ans supplémentaires et vous voyez les difficultés que cela peut amener. Or cela n'a pas été le cas.

**Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

**Finances**

**Rapport n° I.1.1 - Compte de gestion 2012**

**M. BAULIEU.-** On peut simplement résumer les choses en indiquant que les écritures du Compte de gestion du budget principal et des budgets annexes établies par le comptable sont en conformité avec celles du Compte administratif 2012 du budget principal et des budgets annexes du Grand Besançon. Donc, nous sommes invités à prendre acte de cette concordance.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

**Rapport n° I.1.2 - Compte administratif 2012**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut élire un Président de séance.

**M. BAULIEU.-** Tout à fait.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je propose d'élire un Président de séance qui serait Gabriel BAULIEU pour l'examen et le vote de ce rapport. J'assisterai à la discussion, mais je me retirerai au moment du vote.

Y-a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Gabriel, je te laisse la parole.

**M. BAULIEU.-** Nous allons parcourir le compte administratif avec l'aide d'un diaporama pour aller aux éléments essentiels. Vous avez pu toutes et tous prendre connaissance de manière détaillée des éléments dans le rapport qui vous a été adressé. Passons à la première page de présentation de ce compte administratif, avec les grands chiffres en masse. Pour ce budget 2012, avec l'indication budgétaire et l'indication du compte administratif, vous voyez en réalisation 205 M€ de dépenses réalisées et 230 M€ de recettes. Ceci conduit à un delta de près de 25 M€ à corriger des résultats 2011 reportés, soit un résultat 2012 globalement de 13,4 M€. Nous verrons ensuite ce que cela représente par budget. Toutefois, dès ce premier écran, nous indiquons que nous avons des taux de réalisation satisfaisants de 80 % en dépenses et 90 % en recettes. Bien évidemment, nous mesurons également l'évolution de ce compte administratif par rapport au précédent dans la mesure où nous sommes déjà en 2012 sur un engagement des investissements importants, mais ce sera encore plus marqué pour 2013.

Concernant précisément les réalisations consolidées de 2012 par budget, vous voyez que lorsque nous effaçons les subventions internes, nous sommes à 205 M€. Ces indications visualisées par les graphiques ne surprendront personne. Bien évidemment, nous avons un budget principal à 111 M€, mais lorsque les effets des subventions sont intégrés dans le budget principal, cela compte pour 40 M€ ; nous verrons ultérieurement de quoi c'est constitué. On se rappelle d'ores et déjà que des aspects de libération de provisions VT conduisent à ce correctif si important. De plus, nous avons un budget Transports conséquent, à près de 96 M€, dont 61 M€ pour le tramway. On retrouve aussi les valeurs connues du budget Déchets. De plus, le budget annexe CRR est également marqué par un niveau de réalisations d'investissement important de 9 M€. Je passe sur le budget annexe Portes de Vesoul et sur le budget de la zone artisanale du Noret.

Les recettes réelles consolidées 2012 s'élèvent à 230 M€. Qu'elles soient d'origine « investissements » ou « fonctionnement », on retrouve les grandes masses avec la fiscalité de manière importante (57 M€), soit :

- FNGIR : 4 M€ ;
- dotations, compensations et FPIC : près de 30 M€ ;
- ordures ménagères (ROM) : 16 M€ ;
- versement transport : près de 30 M€ ;
- libération de provisions : 25 M€ ;
- recours à l'emprunt : presque 24 M€.

Ce sont donc les différentes ressources de ce budget 2012, sous forme de compte administratif.

L'écran suivant est consacré plus particulièrement au Versement Transport. En effet, il est important de suivre cet élément de près, compte tenu des fluctuations que nous connaissons. Nous avons une rétrospective depuis 2008, avec la réalisation des dites années et la prévision 2013. Nous nous rappelons tous d'une forme de plongée en 2009, avec une baisse de 6 %, le rebond de 2010, la bonne tenue en 2011 avec + 4 % et une nouvelle baisse en 2012 sans doute un peu amplifiée. En effet, nous avons encaissé du Versement Transport par l'intermédiaire de l'URSSAF, qui ne nous était pas destiné, qui concernait la Région et le Pays de Montbéliard Agglomération, le tout représentant environ 1 M€. L'URSSAF a commencé à prélever sur nos recettes depuis fin 2012 pour compenser les bénéficiaires sans que nous ayons le montant précis. Sur 2013, nous sommes sur une hypothèse de - 1 % par rapport à l'an dernier. En matière de réalisation, nous sommes sur cette pente, dès lors que l'on corrige le prélèvement que fait l'URSSAF. Avec le prélèvement de l'URSSAF, nous connaissons une baisse plus importante que cela, mais il s'agit de la corriger. De cet effet, nous sommes sur la pente indiquée. Si bien que nous sommes dans cet ordre de grandeur à un peu plus de 29 M€.

Un sujet de préoccupation renforce *a posteriori* notre prudence dans nos constructions financières, à la fois sur le fonctionnement de notre budget Transports et sur les aspects investissements. En effet, nous avons retenu un plan de financement sur l'enveloppe financière globale (228 M€ valeur 2008), qui nous permettait, sur la durée de réalisation de l'opération tramway, de son financement, de ne pas « tangenter » le risque. Cela nous permet d'être dans une situation qui reste satisfaisante, y compris sur ce plan, et renforcée par les conditions des marchés d'une part, et d'autre part par les conditions de financement par la CDC et par la BEI. Tout cela consolide notre plan de financement, mais sur le fonctionnement de notre système transport, cette évolution défavorable du Versement Transport est effectivement une source de difficultés, puisqu'il faut être d'autant plus vigilant. Cela renvoie donc à l'ensemble des discussions que nous avons, et que l'Agglomération devra avoir sur la perspective des conditions d'exploitation financière de ces services Transports.

Je poursuis avec les dépenses réelles consolidées qui s'élèvent à 205 M€. Nous avons fait le choix d'en faire une présentation sur 2 écrans pour tout d'abord imager un volet extrêmement important sur les infrastructures, transports et déplacements, volet qui représente une dépense de presque 100 M€ sur le budget annexe et sur le budget principal, et avec, bien évidemment, la partie conséquences de ce qui est dédié à l'investissement tramway pour plus de 61 M€. Nous avons bien évidemment par ailleurs le budget annexe Transports pour un peu plus de 32 M€, et quelques investissements en infrastructures routières et ferroviaires pour 2,3 M€ sur le budget principal. Donc, il importe d'avoir cette image en vue avant de passer à l'ensemble des autres dépenses réelles consolidées, avec également une présentation schématique. Toutefois, nous retrouvons des domaines très conséquents :

- économie et aménagement : 10 M€ ;
- culture, tourisme et sports : 20 M€ ;
- investissement CRR ;
- habitat et politique de la Ville : 2,2 M€ ;
- relations avec les partenaires (et particulièrement notre contribution à la sécurité, au SDIS) : 9,2 M€, dont 8 M€ pour le SDIS ;
- budget annexe Déchets ;
- reversements aux communes : presque 24 M€, l'essentiel étant constitué de l'ACTP, mais également une DSC qui représente 3,2 M€.

De plus, dans la mesure où il s'agit de la contrepartie logique de ce que j'indiquais précédemment en matière de recettes fiscales à 57 M€, on signale à cet endroit la contribution au FNGIR pour 4 M€, contribution qui est loin d'être anodine.

Concernant les dépenses des Commissions par section, puisque la couleur vous permet de distinguer les investissements (en grenat) du fonctionnement (en mauve), personne n'est surpris de voir s'envoler la partie consacrée aux transports. Dans l'autre partie qui suit concernant la culture et le sport, l'investissement CRR apparaît, puis les déchets et l'économie à 10 M€, etc.

Sur l'écran suivant, vous avez un résumé extrêmement intéressant avec un graphique et des tableaux. La lisibilité permet de bien voir les choses sur la chaîne du financement des investissements, budget par budget, de manière consolidée. Nous voyons très bien apparaître les modalités sur lesquelles sont financés les 91 M€, avec un recours à l'emprunt de moins de 24 M€. Tout cela est résumé dans le graphique. Dans les années qui viennent, nous ne retrouverons pas de graphique de ce type, mais l'on peut remarquer que sur 91 M€, plus de la moitié de l'investissement est financée par l'épargne nette, ce qui est assez exceptionnel. C'est très clairement le bénéfice que nous retirons de la provision que nous avons faite pour 25 M€. Il n'y aura vraiment qu'un tout petit reliquat de provisions sur 2013, car elle est totalement consommée sur 2012. Lorsque l'on ajoute au recours à l'emprunt les subventions et les résultats 2011, le fonds de compensation TVA apparaît bien modeste dans ce dispositif. Nous avons alors un recours à l'emprunt pour moins du quart de l'investissement, ce qui est un peu extraordinaire pour un investissement à plus de 91 M€. Nous bénéficions donc là de notre prudence en matière de provisions. Certes, cette formule nous a été critiquée, mais en matière de gestion, il est extrêmement sain de pouvoir procéder ainsi.

Sur l'écran suivant, il vous est rappelé qu'au total, entre 2001 et 2012, la période d'existence de la Communauté d'Agglomération dans la poursuite du District, le Grand Besançon a investi environ 328 M€, soit une bonne moyenne pour l'exercice mathématique, dans la mesure où nous voyons très bien les proportions d'années pour lesquelles c'est le grand écart, puisque nous sommes sur les années de très fort investissement avec le Conservatoire et tout particulièrement le tram. Nous voyons le niveau de l'investissement et dans quelles conditions nous l'avons financé. Je rappelle que nous sommes sur une trajectoire 2016-2017 à 620 M€, sur l'ensemble des opérations engagées, avec un plafond d'encours d'environ 180 M€. Il importe d'avoir à l'esprit ces éléments caractéristiques très transparents pour caractériser la situation financière de notre établissement.

Sur les dépenses de fonctionnement, on souligne leur maîtrise à la fois sur les charges nettes de fonctionnement en général et les charges de personnels à 17,2 M€. Vous voyez que les charges de fonctionnement sont en régression, avec bien évidemment le retraitement de la participation d'aménagement de la ZAC d'Auxon qui est en réalité une dépense en fonctionnement, mais à vocation d'investissement.

Notez que les personnels sont rattachés soit au budget principal, soit aux budgets annexes pour ceux qui en relèvent et lorsque l'on consolide, on est à 17,2 M€, soit moins de 16 % des dépenses de fonctionnement. À périmètre constant, puisque nous sommes bien évidemment en évolution assez régulière, nous sommes à 2,5 % par rapport à 2011, c'est l'effet mathématique du GVT. Nous rappelons que les créations de postes sont à la communication d'un infographiste qui génère des économies, plus qu'à du concurrence, par moins de marchés passés à l'extérieur et deux postes de renfort temporaire sur l'Agence Locale de l'Énergie, ainsi qu'un chargé de mission sur la GED. Ensuite, nous donnons le montant net des ressources humaines.



Concernant les subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe, j'y faisais allusion il y a un instant. Bien évidemment, en direction du budget annexe Transports, c'est important en brut (35,9 M€), mais bien évidemment, je l'ai dit avec insistance précédemment, il y a dans cette affaire la libération de la provision. Donc, la réalité de cette subvention d'équilibre s'élève à un peu moins de 11 M€, mais enregistre une hausse sensible en subvention d'équilibre nette. Je n'ai pas de commentaire particulier à faire sur la subvention du budget annexe CRR ou la zone du Noret. Toutefois, concernant le fonctionnement du budget Transports, nous sommes sur l'activité qui nécessite et qui nécessitera la plus grande attention pour éviter tout dérapage, compte tenu des enjeux financiers assez conséquents que cela peut représenter.

Si nous nous arrêtons sur les épargnes consolidées, on remarque sur un premier graphique qu'elles sont orientées favorablement et d'un niveau très élevé résultant notamment pour partie de cette libération de provisions. L'intérêt est de regarder le nouvel écran corrigé de cette libération de provisions. Nous remarquons que ces épargnes sont orientées à la hausse et d'un bon niveau, ce qui exprime et traduit une situation satisfaisante. Bien évidemment, en termes de perspective, cela s'atténuera par le jeu même de l'amortissement et de l'endettement, puisque nous allons progressivement l'alourdir à hauteur des investissements que nous réaliserons. Toutefois, nous sommes sur une trajectoire à la fois prévisible et sous contrôle dans cette orientation.

Il en résulte une situation financière saine caractérisée notamment par un ratio des endettements qui pour l'instant reste très bas et un recours à l'emprunt fin 2012 modeste, inférieur à 24 M€, l'essentiel étant réalisé sur les budgets annexes générant les plus gros investissements, à savoir les Transports et le Conservatoire à Rayonnement Régional, comme il se doit, bien évidemment, pour répondre à ses engagements. Toutefois, nous voyons qu'en fin d'année, nous sommes à un peu plus de 23 M€ de recours à l'emprunt. Sur la base des orientations validées, la perspective de 620 M€ d'investissements réalisés conduit à un niveau d'encours prévisible et prévu de l'ordre de 180 M€. Vous ferez vous-même le ratio entre l'investissement et la dette, ratio inférieur au tiers de l'investissement réalisé.

En résumé, nous constatons ce résultat qui confirme la situation de notre établissement. Toutefois, au-delà du résultat, il est important d'avoir à l'esprit les éléments que nous venons de voir sur le niveau d'endettement et sur les ratios relatifs à l'exploitation. Je parlais des marges que nous constatons en fin d'année. Quant à ses modalités de financement de l'investissement, cette année 2012 est tout à fait particulière avec cette libération de la provision. Plus de 91 M€ d'investissement ont été réalisés, mais avec une épargne nette de 56 M€, plus les subventions, etc., soit un recours à l'emprunt inférieur au quart, ce qui est tout à fait exceptionnel. Néanmoins, nous rappelons dans cet écran, en bas de page, que dans ses différentes composantes, ce budget appelle globalement une vigilance de chaque instant et une très grande rigueur. Sur le budget annexe Transports, nous avons l'élément éventuellement qui pourrait être le plus dynamiquement défavorablement si nous n'y prenions garde. Donc, il faut être extrêmement attentif, ce que nous essayons d'ailleurs de faire, et ce qui a déjà justifié un certain nombre de décisions, notamment un certain 28 juin, il n'y a donc pas si longtemps.

Voilà sur ce compte administratif. Nous y ajoutons bien évidemment ce qui est dans le document, quelques ratios financiers avec des indications nationales. Sur l'écran suivant, nous indiquons très clairement que le caractère peu significatif de ces ratios rend leur intérêt très relatif, et je n'ai pas de commentaire particulier à faire. Se reporter au groupe territorial serait une approche plus intéressante, puisque comparer des agglomérations n'a pas vraiment de sens compte tenu des compétences très variables et différentes qu'il peut y avoir entre les unes et les autres. En revanche, lorsque l'on compare par groupe territorial, c'est-à-dire l'intercommunalité plus les communes, nous sommes dans une appréhension globale des différentes compétences, donc de l'antériorité de ces compétences. Toutefois, le point de faiblesse de ces données que nous avons sur le plan national concerne le budget principal.

Il ne vous aura donc pas échappé que ce sur quoi nous sommes le plus engagés au cours de ces exercices, ce sont nos budgets annexes Transports et CRR. Cet autre point de faiblesse ne résulte pas de notre volonté, mais des indicateurs dont nous disposons actuellement du niveau national, qui gagneraient à être notoirement améliorés pour être utiles et pertinents. Nous ne pouvons pas dire qu'aujourd'hui, cela le soit tellement. Sur le budget principal, si vous faites la comparaison, nous sommes dans une situation comparable avec notamment un endettement nettement moins lourd que la moyenne nationale, mais je n'ai pas envie de m'étendre là-dessus, tellement cela présente peu d'intérêt compte tenu des indicateurs dont nous disposons.

Voilà ce que nous pouvons dire sur ce compte administratif de manière résumée et synthétique, mais qui permet d'aller à l'essentiel sur la photographie de nos finances. Ceci étant présenté, qui souhaite faire des commentaires ou des observations ?

**M. GONON.-** J'ai simplement deux questions à vous poser sur la présentation de ces comptes 2012. Le premier point concerne la visibilité du budget total du tramway. J'ai lu récemment dans un mensuel sorti avant-hier que vous vous offusquiez de la non-transparence dont on vous accusait. Je sais que tous les mois, au Bureau de la CAGB, vous proposez un état détaillé des investissements dans le cadre du budget Tram. Il y a des mois et des années que nous vous demandons la même chose. Puis-je vous demander quelle est votre notion de la transparence vis-à-vis des « vulgum » conseillers que nous sommes et qui vous demandons exactement les informations que vous donnez en Bureau et que nous n'avons pas ?

Ma deuxième question porte sur le Versement Transport. Il y a deux ou trois ans, lors de la signature au mois de juin 2010 du budget Tram, vous nous aviez proposé une étude prospective du rendement du Versement Transport assez optimiste, et qui devait progresser. On s'aperçoit aujourd'hui que la crise est passée, que le Versement Transport ne rend pas ce qu'il devait rendre. Ma question est simple : avez-vous fait une nouvelle prévision pour les années qui viennent, du rendement du Versement Transport ? Ces prévisions vous permettent-elles de dire que ce Versement suffira à porter tous les investissements que vous vouliez lui faire porter ? Puisque nous sommes à la fin des travaux d'infrastructure et que nous allons bientôt parler de fonctionnement, de déficit du Ginko, le Versement Transport suffira-t-il à couvrir le déficit d'exploitation du Ginko ? Je sais bien que le Président de la CAGB ne veut pas que nous parlions ce soir du prix de Diabolo, des cartes, des abonnements, des tarifs, etc. Cependant, avez-vous simulé, avez-vous déjà une idée du déficit ? Pourra-t-il être pris en charge par le Versement Transport, ou devons-nous connaître à nouveau des augmentations du coût des abonnements et des tickets du tram et du Ginko en général ?

**M. BAULIEU.-** Je voudrais simplement savoir s'il y a d'autres questions sur ce compte administratif ?

**M. ROSSELOT.-** Je rejoindrai les observations de Philippe GONON. Le poste que vous appelez « libération de la provision » du Versement Transport me fait me poser la question de savoir si c'est une libération anticipée. Je sais que ce qui a fait changer d'avis aux villes comme Metz et Toulon quant au choix du moyen de transport en commun en site propre, a été que la crise risquait de faire des dégâts et par conséquent, de rendre plus aléatoire le rendement du Versement Transport. Cette libération de provision était-elle prévue cette année, ou est-ce un acte d'anticipation ? En effet, nos entreprises s'essouffent. C'est la première question que j'avais à poser.

Deuxièmement, j'ai vu que vous avez mis le tableau des ratios. Même si vous dites que c'est assez approximatif, il a tout de même un intérêt et je vous en félicite. En effet, ce tableau donne la silhouette financière de notre établissement public. Cependant, deux indicateurs m'étonnent un peu, notamment celui des dépenses d'équipement par habitant. La moyenne nationale s'élève à 117 €, lorsque nous sommes seulement à 10 €. Le but d'une collectivité, ou d'un groupement de collectivités est tout de même de réaliser des équipements. Bien sûr, il y a le transport en commun en site propre, mais je dirais qu'il n'y a pas que cela, ne serait-ce que pour se déplacer justement. On sait que de toute façon, dès que le tram roulera, plus de la moitié de nos concitoyens seront encore dans l'obligation de prendre leur voiture. J'ai toujours demandé ce que l'on attendait pour traiter la place Leclerc, par exemple, mais ne serait-ce que cela, pour ne pas oublier ceux qui seront encore dans l'obligation de prendre leur voiture pour aller travailler et ils sont plus de la moitié.

Peut-être qu'il y a une explication : 10 € seulement de dépense d'équipement par habitant, ce n'est pas tellement à notre honneur, contre 117 € en moyenne nationale. De plus, on retrouve le même indicateur sous une autre forme. En effet, les dépenses d'équipement par les recettes réelles, puisque l'autofinancement vient de là, sont vraiment très faibles, dans la mesure où nous sommes à 2 % de dépenses d'équipement par rapport à nos recettes de fonctionnement qui permettent de les financer, alors que la moyenne nationale est de près de 20 %, soit près de 10 fois plus. Voilà les deux questions que je pose.

**M. BAULIEU.**- Merci. Y a-t-il encore d'autres questions ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vais répondre, si tu le permets, à une ou deux questions. Je souhaite répondre aux questions de Jean ROSSELOT. D'ailleurs, il connaît les réponses.

**M. BAULIEU.**- Je répondrai également là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Concernant la faiblesse de ces sommes, cela dépend également des compétences d'agglomération. En matière d'équipement, si l'agglomération construisait un Zénith, un stade, un vélodrome ou une piscine, ce serait différent, mais nous n'avons pas aujourd'hui les compétences. Peut-être que nous les aurons demain, mais nous ne les avons pas aujourd'hui. C'est pour cela. Vous savez très bien que lorsque l'on a une moyenne de la strate, c'est une moyenne. En effet, certaines collectivités ou EPCI ont beaucoup plus de compétences que les nôtres et c'est pour cette raison qu'il y a ces chiffres. Cela ne veut pas dire que pour autant, nous sommes moins équipés. Si vous refaites le parallèle avec les dépenses d'équipement des villes, vous verrez que pour Besançon, il y a beaucoup plus que la moyenne de la strate, parce que comme un certain nombre de compétences génératrices de dépenses d'équipement sont encore de la responsabilité de la Ville, ils sont sur la Ville, c'est ce qu'il faut regarder. L'ensemble des deux serait juste.

Concernant ce que disait Monsieur GONON au sujet de la présentation des comptes, c'est toujours gênant de laisser peser la suspicion. Les comptes du tramway ne sont pas cachés, mais ils sont présentés au Bureau, toutes couleurs politiques confondues. Ils ont même déjà été présentés ici, dans cette Assemblée, une fois ou deux, et nous pourrions les représenter. C'est toujours très gênant que l'on veuille faire croire qu'effectivement, nous avons caché des choses. S'il y a un endroit où nous ne pouvons pas cacher des choses, c'est bien à l'Agglomération, comme à la Ville. Tout le monde a accès à ces documents au niveau du Bureau et je n'y suis pas du tout opposé. Quand tu dis qu'on ne les a jamais présentés, c'est faux, nous les avons déjà présentés et nous pouvons bien sûr les représenter. Cela ne pose aucun problème que nous les représentions.

Quant à Diabolo, non, il n'y aura pas de débat ce soir sur ce sujet. En effet, nous nous sommes prononcés à plusieurs reprises sur ce sujet en Bureau, à l'unanimité. Je regrette et je n'en dirai pas plus, mais je ne vais pas polémiquer sur ce sujet. Je regrette de découvrir dans la presse une lettre personnelle qui m'était adressée, avant même que je ne l'aie, moi. Je considère que ce n'est pas vraiment une méthode correcte, élégante, de s'adresser au Président qui vous a confié une délégation de Vice-Président. Ce n'est pas de cette manière que généralement, il faut procéder. Je suis suffisamment accessible pour que l'on puisse venir me voir et que l'on puisse évoquer les choses. Quand je vois dans la presse que quatre Vice-Présidents qui ont toute ma confiance (puisque'ils sont Vice-Présidents) et 10 maires m'écrivent, et que je retrouve cette lettre dans la presse, je ne reproche rien à la presse qui a fait son travail. Toutefois, lorsque j'écris aux maires, je n'en donne pas une copie à la presse. Si j'ai un problème avec un maire, j'essaie de le voir et j'en discute avec lui. Je n'en dis pas plus, je ne souhaite pas polémiquer ici là-dessus. Ce problème a été évoqué en Bureau, il est de la responsabilité du Bureau, et nous en avons parlé deux fois ici, me semble-t-il. Nous en reparlerons une nouvelle fois en Bureau et le Bureau se prononcera à nouveau et votera. Il est vrai que je vois cela dans *maCommune.info*, voire dans *L'Est Républicain*, qui ne font que leur travail. On le leur donne et c'est normal qu'ils le publient. Honnêtement, je n'ai pas trop compris. Donc, nous rediscuterons de Diabolo, mais pas ce soir. J'ai répondu sur la présentation des comptes ; quant aux dépenses d'équipement, je crois également que j'ai répondu et Gaby va compléter.

**M. BAULIEU.-** Concernant les questions évoquées, sur la présentation mensuelle à un rythme assez rapproché au Bureau, le Président vient de l'évoquer. Il n'y a rien que de très normal que l'Exécutif, chargé du pilotage, suive un dossier de cette nature, ce qui trouve d'ailleurs sa traduction dans les chiffres que nous présentons dans leur globalité ici. Le Président vient d'ajouter que les situations intermédiaires pourraient peut-être être présentées devant le Conseil. Je n'ai pas d'observation à faire, mais il n'y a rien que de très normal que le Bureau qui se réunit fréquemment, suive en tant que pilote un dossier de cette nature.

Concernant le Versement Transport, sur l'étude prospective, sur la prospective que nous faisons, elle est au moins chaque année actualisée dans le cadre du PPIF annexé au document budgétaire. Nous l'avons évoqué dans cette salle il n'y a pas si longtemps. Il est vrai que cela n'est pas facile de piloter. Lorsque nous regardons la rétrospective présentée précédemment, alors même que nous avons commencé à travailler sur cette affaire en 2007-2008, la rétrospective que nous avons en matière de Versement Transport, c'était une pente régulière de + 4 à + 5 %. Nous n'avons jamais fait de prospective aussi soutenue sur cette pente. Nous avons pris des périodes à 4 % il y a quelques années, ensuite une trajectoire à 2,5 %, chiffres que l'on retrouve dans les courbes du document du PPIF. Ensuite, il y a les aléas de la vie économique et cela existe ici comme ailleurs. Sur ce registre, encore une fois sur la rétrospective, qui pouvait prévoir le - 6 %, mais également le + 7,5 % de l'année suivante, suivie d'un + 4 % ? Ces chiffres ne sont pas vieux, ils datent des années antérieures. Donc, il n'est pas évident d'avoir ce degré de prévision et de précision dans la prévision. Donc, nous pouvons tous nous accorder à considérer que gérer, c'est prévoir, mais prévoir n'est pas de la prédiction. À partir des éléments que nous connaissons, nous pouvons tracer des orientations et nous ne dérogeons pas aux règles couramment utilisées, que ce soit dans les entreprises ou dans d'autres institutions.

La seule chose que nous pouvons souligner est la manière avec laquelle nous inscrivons nos décisions par rapport à ces prévisions. Sur l'exploitation, nous avons un plan de charge et nous n'allons pas à chaque instant modifier le nombre de bus. Toutefois, là où nous avons travaillé sur l'investissement de manière approfondie pour sécuriser notre dispositif, j'ai dit précédemment que notre prévision a été prudente et nous en sommes confortés *a posteriori*, compte tenu de ces aléas, puisque notre prévision prévoyait un retour à l'autofinancement dégagé assez rapide. Certes, il le sera moins bien évidemment, mais précisément, cette prudence confortée par les conditions des marchés passés, par les financements obtenus, a sécurisé jusqu'à maintenant notre dispositif d'investissement tel que nous l'avons prévu, voté et tel que nous le gérons.

La deuxième question concernait le fonctionnement. À plusieurs reprises ce soir, ainsi qu'à de nombreuses autres occasions, j'ai insisté sur la fragilité - c'est une réalité partout - des dispositifs transport, donc des financements des équilibres de ces budgets Transports où nous devons gérer des contradictions avec des domaines sensibles à certaines évolutions de coût, notamment au coût de l'énergie, alors que pour les mêmes raisons d'évolution de coût de l'énergie et des problématiques environnementales, il nous faudrait pouvoir accélérer le dispositif. Donc, j'indique que sur l'ajout de l'exploitation tramway qui se dessine, nous avons un surcoût évoqué dans le budget voté ici il y a peu de temps, lié à la mise en route. Ensuite, c'est le contrat de DSP et nous avons un non-surcoût d'exploitation de l'ensemble du dispositif transport pour cause de tramway. C'est sur ces bases que le délégataire s'est engagé. C'est donc là-dessus que nous travaillons en termes de prévision. D'ailleurs, dans le cadre de la négociation de la DSP, nous avons dégradé nos hypothèses, puisque nous en avons eu, tout d'abord, qui prévoyaient un surcoût par notre subvention d'équilibre, que nous avons effacé progressivement compte tenu de la nature du contrat.

Voilà ce que je peux répondre très clairement. Toutefois, plus globalement, indépendamment de l'aspect tramway, concernant l'exploitation des réseaux de transport, nous avons un domaine très sensible sur lequel il faudra être extrêmement vigilant. Ce n'est pas que ce soir que je le dis, je l'ai répété à maintes reprises. Les collègues du Bureau m'entendent plus souvent que l'ensemble de l'Assemblée sur ce sujet et nous le rappelons très régulièrement dans nos rapports.

Concernant les aspects de libération de provisions, je voudrais simplement que la mécanique soit bien comprise. Nous avons géré de la provision au sens strict du terme, c'est-à-dire que depuis 2006, nous avons actionné une majoration du Versement Transport alors même que nous avons peu de dépenses, en anticipation précisément sur la dépense, ce qui nous a permis de stocker des crédits, pour parler en termes que tout le monde peut comprendre. Au fur et à mesure de la réalisation de l'investissement, nous libérons ces crédits. Comme une opération se paye en Versement Transport et que l'autre s'épargne en budget principal, c'est ce qui explique les flous importants entre budget principal et budget Transports. Toutefois, nous avons épargné avant le réalisé d'investissement, nous payons l'investissement d'abord avec cette épargne et c'est ce qui a été fait quasiment totalement. Je disais précédemment qu'il reste un petit reliquat pour 2013. Donc, nous avons tout simplement bénéficié de cette épargne en anticipation en 2011, encore plus particulièrement en 2012.

J'ai insisté pour dire que c'était de saines gestions, avec tout le respect que j'ai pour l'autorité qu'est la Chambre régionale des comptes qui s'est exprimée plus au regard de textes qu'au regard d'une conscience de l'intérêt de gestion. En effet, sur ce plan, il n'y a pas photo, ce que nous avons fait est une excellente gestion et je le maintiens.

Concernant le tableau des ratios, je vais répéter ce que j'ai dit avant la présentation. Jean ROSSELOT a souhaité se livrer à une analyse et je ne souhaite pas faire de même. Le Président en a indiqué quelques éléments. Analyser des choses à partir d'éléments qui ne sont pas comparables ne présente pas tellement d'intérêt, de mon point de vue. Ceci dit, chacun peut exercer ses talents intellectuels dans les domaines qu'ils souhaitent. Pour ma part, je ne trouve pas ici d'intérêt. En revanche, je suis demandeur d'éléments de comparaison utiles sur le plan national. En effet, ce qui fonctionne pour le groupe territorial, si nous pouvions l'avoir globalement, c'est-à-dire budget principal et budgets annexes, cela aurait tout son sens et ce serait intéressant. Je ne désespère pas que nous les ayons un jour - je regarde notre trésorière -, mais nous ne les avons pas aujourd'hui. C'est ce qu'il nous faudrait.

Aujourd'hui, sans esprit polémique et comme on dit à l'école, comparer des choux et des navets ne fonctionne pas. Toutefois, telle est la réalité. Donc, le jour où nous aurons des chiffres consolidés sur le plan national, sur toutes les compétences des groupes territoriaux, nous aurons de vrais outils de comparaison, parce qu'il faut avoir cela pour que précisément, l'ensemble des compétences embrassées par les collectivités de premier degré soit comparable. Lorsque nous additionnons les communes et l'intercommunalité, nous sommes sûrs de cela. Nous avons des éléments de voirie et ce sera autre chose pour notre Agglomération. En revanche, si nous comparons le groupement territorial, dans certaines agglomérations, il y aura un peu ou beaucoup de voirie à l'intercommunalité, les autres à la commune. Qu'importe, si nous comparons dans la globalité. Et c'est précisément l'intérêt de faire la comparaison sur le groupe territorial.

Le Président prenait un exemple et j'écoutais ce qu'il disait. Si nous faisons un grand investissement, sur la base des systèmes actuels, il faudrait que ce soit fait sur le budget principal. Si nous avons la mauvaise idée d'inventer un budget annexe pour cela, cela serait encore en dehors des indicateurs. Avoir les indicateurs par groupe territorial, ou entre les groupes territoriaux, nous fait donc défaut.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous n'avons pas les mêmes périmètres. Il faut comparer des choses comparables.

**M. BAULIEU.-** C'est simplement ce que je veux dire. Nous pourrions en débattre longtemps, mais je souhaiterais pouvoir faire des comparaisons et nous manquons d'indicateurs. Il faut tout simplement accepter de se le dire. Voilà ce que je voulais répéter. Ceci dit, nous avons chacun notre conviction sur le sujet et je pourrais répéter pourquoi je le dis ainsi. Nous avons répondu aux questions posées. S'il n'y a pas d'autres observations, le Président sort et dès qu'il sera derrière la porte, je mettrai ce rapport aux voix. Du coup, Pierre CONTOZ en profite pour poser une question.

**M. CONTOZ.-** Si tu me renvoies trop brutalement, je ne pourrai pas donner d'explication de vote de ma part. Le 3 juin, j'ai envoyé un courrier au Président pour demander plusieurs éléments sur le budget Transports. La lettre a été reçue le 4 juin à la Communauté d'Agglomération ; le 10 juin, lors d'un entretien que j'ai eu avec le Président à la Communauté d'Agglomération, j'ai réitéré ces besoins d'avoir des documents. Ce soir, je n'ai pas un confetti de ces documents. Il s'agissait pour certains de documents très simples. Il suffisait peut-être de faire une photocopie, peut-être même de les envoyer par email. Or je ne les ai pas. Pour certains, il s'agissait d'une analyse très simple. Par exemple, quelle était la recette de Diabolo en 2011 et en 2012 ? Ce n'est pas compliqué à trouver dans les comptes de la délégation Transports. Je ne les ai pas et je trouve cela un peu embêtant. S'il y avait un travail d'analyse extrêmement poussé, je le comprendrais, mais si vous n'avez pas ces éléments en votre possession, je suis un peu inquiet. Donc, je m'abstiendrai sur le volet budget Transports. En revanche, j'ai mandat de Maryse MILLET, donc je voterai au titre de Maryse MILLET.

**M. BAULIEU.-** Je vais répondre sur ta demande, mais sur le vote, nous n'allons pas saucissonner. Donc, il y aura une abstention sur le compte administratif. Le budget se vote effectivement par chapitre, pas le compte administratif. Concernant la question que tu poses au sujet de ton courrier, peut-être que cela prend du temps, mais les consignes au service sont précisément de te donner tous les éléments demandés. Et ce n'est pas une réponse de circonstance. Voilà, simplement, ce que je tenais à répondre publiquement à ta question publique.

Ceci étant indiqué, je mets ce compte administratif aux voix. Que les membres qui s'opposent lèvent la main. Que les membres qui s'abstiennent lèvent la main. Je compte 5 abstentions plus 1 (sur le budget Transport), soit 6. S'il n'y a pas d'autre remarque, le compte administratif, dans ces conditions, est approuvé. Je vous en remercie.

<p>Rapport n°1.1.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2012 par la CAGB</p>
---

**M. BAULIEU.-** Il s'agit d'un rapport à caractère formel. Ce bilan doit être présenté chaque année devant l'Assemblée, mais je ne vais pas en faire une présentation exhaustive. Vous avez l'ensemble des opérations dans le tableau sur 3 pages. Vous aurez remarqué que l'essentiel des acquisitions porte sur des assiettes de terrain nécessaires à l'opération du tram, à l'exception d'une opération concernant le développement économique et en cession. Ces deux opérations ont été réalisées sur le secteur de Mamirole et sur Besançon. Vous avez tous les éléments, y compris les prix. En effet, l'ensemble des opérations représente 2,8 M€ en acquisition et 138 000 € en rétrocession. Voilà ce rapport pour lequel le Conseil est invité à prendre connaissance. C'est donc la présentation d'un bilan, tout simplement.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je vous en remercie.

<p>Rapport n°1.1.4 - Affectation des résultats 2012 au Budget 2013</p>
--

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.-** Vous avez à l'écran un tableau des résultats globaux (investissement plus fonctionnement) que nous venons de voter pour le compte administratif, avec un résultat positif de :

- 11,4 M€ sur le budget principal ;
- 500 000 € sur le budget annexe Transports ;
- 750 000 € sur le budget annexe CRR ;
- 750 000 sur le budget annexe Déchets ;
- 1 000 € sur la zone du Noret.

Nous sommes invités à affecter ces résultats. Sur le budget principal, notre excédent de fonctionnement étant de 17,4 M€, nous vous proposons de l'affecter pour 8,6 M€ en investissement pour couvrir le déficit d'investissement de 6 M€ et 2,6 M€ pour le besoin de financement des restes à réaliser. Vous avez le détail dans vos rapports, ainsi que le solde de l'affecté en fonctionnement pour 8,7 M€. Sachant que sur ce budget, ainsi que sur les budgets Transports et CRR, nous serons amenés à modifier la reprise des résultats faite au moment du budget, parce que ces résultats définitifs sont différents des résultats prévisionnels que nous avons votés au moment du budget. De plus, les résultats sont plutôt excédentaires par rapport à ceux votés pour le budget. Donc, cela ne pose pas de problème.

Sur le budget annexe Transports, un excédent de fonctionnement de 36 M€ n'étonnera personne, puisque nous avons déjà 25 M€ de reprises de provision. Cet excédent est affecté en investissement à hauteur de 35,6 M€, 35,5 M€ pour couvrir le déficit d'investissement et 100 000 € pour couvrir les restes à réaliser. De plus, le solde de 400 000 € est conservé en fonctionnement.

Sur le budget annexe CRR, on propose d'affecter un excédent de 1,3 M€ de la façon suivante : 1,2 M€ en investissement pour couvrir le déficit de 0,6 M€, les restes à réaliser de 0,1 M€ et 600 000 € pour financer les investissements liés au parc instrumental et mobilier informatique. Ce qui donne là aussi lieu à une modification environ du même montant dans la DM, parce qu'il n'avait pas été prévu au départ d'affecter ce montant de 600 000 € en investissement. Vous avez 60 000 € en fonctionnement, que nous vous proposons de conserver en excédent de fonctionnement.

Sur le budget annexe Déchets, nous n'avions pas repris les résultats par anticipation. Donc, nous affectons directement ici les excédents. Nous vous proposons de conserver un excédent de 400 000 € en recettes de fonctionnement, de même pour un excédent d'investissement de 400 000 € que nous vous proposons de reporter en recettes d'investissement pour couvrir partiellement le besoin de financement des restes à réaliser.

Sur le budget annexe du Noret, nous avons un excédent d'investissement de 950 € que nous reportons en section d'investissement.

De plus, concernant la zone nord des Portes de Vesoul, nous avons un résultat à 0 €.

Voilà ce qui vous est proposé en termes d'affectation des résultats.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 5 abstentions.

Rapport n° I.1.5 - Décision Modificative n° 1 - 2013
--

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.**- Cette Décision Modificative se résume de la manière suivante.

En dépenses, nous avons des demandes des services concernant le CET des Andiers pour 50 000 €. Vous avez toutes les précisions dans vos rapports. Il s'agit de prestations supplémentaires de régalage. De plus, il y a la documentation sur le budget principal pour 41 000 €, des dépenses d'électricité et d'informatique sur le budget annexe CRR, prévues en 2012, mais qui n'ont pas été dépensées en 2012 et qui n'ont pas fait l'objet de reste à réaliser. Il faut donc les réinscrire sur le budget en 2013. Sur le budget Déchets, nous proposons d'affecter 135 000 € pour des renouvellements éventuels de bennes. Ensuite, nous proposons une revalorisation des crédits aux intérêts moratoires et aux admissions en non-valeur sur tous les budgets suite aux démarches de mise à niveau de la trésorerie et suite à une loi de janvier 2013 plus contraignante en cas de retard de paiement. Nous nous attachons évidemment à ne pas avoir de retard de paiement.

Concernant les recettes, des refacturations sont liées aux nouvelles demandes des services sur la documentation, puisqu'une partie des dépenses que nous proposons de mettre au budget est refacturée à la Ville, ce qui génère des recettes supplémentaires. Concernant le budget annexe CRR, il en est de même. De plus, il y a un ajustement de la reprise des résultats 2012 objet 2013 de 4 M€, c'est ce que nous venons de voter. Vous avez également une libération du solde de la provision de VT, parce que nous avons refait les calculs sur toute la période depuis 2006. En effet, nous avons fait des prévisions sur cette provision, que ce soit en constitution ou en reprise. Maintenant que nous avons tous les montants exacts, il nous reste 140 000 € de recettes supplémentaires au titre de cette provision, ce qui modifie le montant de la subvention d'équilibre affectée du budget principal au budget annexe Transports, mais sur le fond, cela ne change rien, dans la mesure où c'est une provision que nous avons constituée et que nous reprenons.

De plus, vous notez une libération de provision suite à la liquidation judiciaire de la Papeterie du Doubs. Nous avons une dépense de 154 000 € en 2012. À ce titre, l'association Revipac, qui avait apporté sa garantie, nous en paye une partie pour 72 000 €, ce qui constitue une recette de 72 000 €, puisque nous avons 154 000 € de dépenses. Cette opération fait l'objet d'une convention que vous avez en annexe du rapport.

Voilà pour ce qui concerne les propositions de dépenses et de recettes.

Concernant le budget annexe Déchets, comme nous avons l'habitude de le faire, nous proposons de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser, et d'affecter le solde en dépenses imprévues comme nous avons l'habitude de le faire également, en passant au maximum le montant des dépenses imprévues à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles et de rembourser l'emprunt de façon anticipée. Il ne s'agit pas de se dire que nous allons avoir des dépenses imprévues supplémentaires, mais juste d'affecter notre résultat issu d'excédents antérieurs. Nous avons également des opérations d'ordre équilibrées sur le budget annexe CRR. De ce fait, notre DMI conduit à une réduction du recours à l'emprunt de 3,2 M€ tel que vous l'avez à l'écran.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 5 abstentions. C'est donc adopté.

Rapport n° 1.1.6 - Clôture d'AP/CP
------------------------------------

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je demande aux services de noter que je ne prendrai pas part au vote pour ce rapport, dans la mesure où l'on parle de la SEM Immobilier d'Entreprises dont je suis Président. Ne prendront également pas part au vote également Jean-Pierre MARTIN, ainsi que les autres membres d'Aktya.

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.**- C'est très formel, nous vous proposons la clôture de 3 AP/CP :

- le financement des casernes dont le montant des dépenses était à hauteur de 6,565 M€ et le besoin de financement était à cette même hauteur, fléché en particulier sur le FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle) ;
- les aires d'accueil des gens du voyage, dont nous avons déjà parlé, puisque nous avons créé une nouvelle AP/CP en fonction du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage. En effet, finalement, nous ne faisons plus toutes les aires, mais nous travaillons sur les terrains familiaux ;
- la SEM Immobilier d'Entreprises, dont l'augmentation de capital est terminée.

Donc, nous vous proposons de clôturer cette AP. Vous avez tous les chiffres dans le compte administratif.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.



**Mme CRABBÉ-DIAWARA.-** Comme habituellement, nous vous proposons de faire la même chose que les autres années :

- proroger le règlement d'attribution de notre DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) au titre de l'exercice 2013 de la même façon, avec le même système qu'auparavant, puisque nous sommes obligés de le voter tous les ans ;
- confirmer le montant du volet Solidarité sociale et fiscale à hauteur de 2,025 M€, dont vous avez le détail dans vos rapports. Si certaines communes ont des remarques à faire, c'est maintenant qu'il faut les faire ;
- surseoir à la validation du montant de la DSC 2013 au titre du volet « Solidarité économique » puisque nous n'avons pas encore les montants définitifs au titre des permis de construire 2012 ;
- verser une avance basée sur le montant 2012 au titre du volet « Solidarité économique », soit 1 161 672 € ;
- verser une avance basée sur le montant 2012 au titre du volet « Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux ». Ce montant n'a pas bougé depuis un moment. De plus, nous sommes en train de revoir la manière dont nous attribuerons ce volet aux communes concernées. En effet, nous n'avons pas encore délibéré sur les terrains familiaux. Si des communes se portent volontaires pour accueillir des terrains familiaux, nous n'avons pas donné de règle pour une attribution de DSC sur ces terrains familiaux. Là aussi, nous proposons de faire l'avance à hauteur de ce qui a été voté l'année dernière.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

Rapport n° 1.1.8 - Répartition du  
Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)  
entre la CAGB et ses communes membres

**M. BAULIEU.-** Il s'agit du deuxième exercice d'application. C'est un dispositif de solidarité horizontale entre les territoires agglomérés, avec un mécanisme nouveau de calcul de la richesse pour connaître les territoires bénéficiaires. En effet, nous intégrons non seulement les éléments de fiscalité des collectivités ou établissements de coopération intercommunale, mais également des éléments de richesse des ménages. C'est donc un paramètre nouveau. De plus, le principe de ce dispositif serait de progresser de manière assez forte dans le courant des années à venir et nous verrons ce qu'il en est pour la suite. Toujours est-il que cette progression est confirmée pour 2013. Dans la mesure où nous avons à statuer sur les modalités de répartition de l'attribution de ce fonds de péréquation entre l'Agglomération et les communes, nous vous proposons ce soir de confirmer ce que nous avons fait l'an dernier, c'est-à-dire la répartition de droit commun. Tout cela est indiqué dans le rapport. Nous pourrions imaginer d'autres formules, la plus autonome étant de faire comme l'on veut, mais à condition d'avoir un vote unanime en Conseil communautaire. Toutefois, ce n'est pas ce que nous avons retenu l'an dernier. Donc, nous proposons cette année de reconduire le dispositif en ayant à l'esprit que nous tangentons la zone où, de bénéficiaires, nous pourrions devenir contributeurs.

La répartition de la charge à venir sera aussi une clé que nous devons voter et une autre est prévue automatiquement par la loi. Pour cette année, nous vous proposons de reconduire le dispositif de droit commun prévu par la loi. Dans le rapport, vous avez indication des sommes induites en masse. Chaque commune a déjà reçu une information par la Direction des Finances Publiques, avec ce à quoi cela correspond. Nous proposons donc de reconduire en 2013, le dispositif appliqué en 2012.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Gaby. Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

## Rapport n° I.1.9 - Bilan des travaux de la CCSPL - Année 2012

**M. BAULIEU.-** Ce rapport est également un rapport formel de compte rendu présenté, donc pour information du Conseil communautaire, sur le bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Il doit rendre compte une fois l'an devant le Conseil communautaire, et c'est l'objet de ce rapport, cette Commission étant amenée à se saisir et à présenter les comptes rendus des délégataires de service public. De même que pour les particuliers et les usagers, nous avons le service public d'élimination des déchets pour ce qui concerne notre Agglomération. Donc, nous avons à traiter en CCSPL le rapport du délégataire exploitant les transports, le délégataire qui gère les deux pépinières d'entreprises (autre délégation du service public). Par ailleurs, il y a le rapport annuel du service d'élimination des déchets.

En 2012, nous nous sommes réunis à deux reprises : en juin sur le rapport sur l'élimination des déchets et en septembre sur les délégations des pépinières d'entreprises et service public de transport urbain. Voilà le rapide compte rendu que l'on peut en faire. Donc, nous avons des représentations d'usagers dans cette instance.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des observations, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas.

**M. BAULIEU.-** Je remercie l'équipe des finances pour l'ensemble des éléments que nous venons de travailler, ainsi que les membres de la Commission qui acceptent de s'investir sur ces dossiers.

## Ressources humaines

### Rapport n° I.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents

**M. BAULIEU.-** Ce rapport concerne un poste à la Direction Gestion des déchets. Suite à un départ en retraite d'un agent, nous proposons la transformation d'un poste de chargé de gestion prévention (catégorie B) en un poste de chargé d'animation (catégorie C). Cela fait donc partie du pilotage des ressources humaines au gré des évolutions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

## Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

### Rapport n°7.1 - Aide pour la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics dans le cadre du PCET 2012-2014

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu m'as annoncé une bonne nouvelle en arrivant tout à l'heure, tu peux peut-être la dire.

**M. STEPOURJINE.-** La bonne nouvelle est que nous avons présenté le programme local de l'habitat au Bureau du Comité Régional de l'Habitat (CRH). Celui-ci donne l'avis qui nous sera délivré pendant les vacances par Monsieur Le Préfet. C'est un avis favorable pour notre PLH. Bien entendu, nous en sommes très heureux, puisque nous pourrons l'approuver définitivement au mois de septembre. Il n'y a ni réserve ni recommandation, mais plutôt les félicitations du jury.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est pourquoi je dis que c'est une bonne nouvelle. Je tiens à féliciter le Vice-Président Délégué, les Co-présidents et les membres des services qui ont beaucoup travaillé là-dessus. C'est une très bonne nouvelle, sans aucune réserve ni remarque. Donc, bravo !

**M. STEPOURJINE.-** Ce rapport présente les modalités d'attribution des subventions pour le logement locatif public dans le cadre des économies d'énergie. Ce dispositif reprend en grande partie les dispositions déjà prises dans le cadre du logement privé. Il faut néanmoins souligner l'effort important de la Communauté d'Agglomération qui fait passer les subventions pour la réhabilitation de 200 000 € l'année dernière à 1,05 M€ par an pour 2013 et 2014. Bien entendu, les bailleurs sont très intéressés par ce dispositif.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

<b>Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes</b>
--

Rapport n°8.1 - Déclaration d'intention entre le Grand Besançon et le Grand Dijon
---

**M. GOVIGNAUX.-** Après l'alliance entre La Chaux-de-Fonds et le Grand Besançon en 2012, après le Pôle Métropolitain Franche-Comté installé le 29 janvier dernier, il s'agit maintenant de travailler sur un espace métropolitain Grand Besançon-Grand Dijon positionné sur des enjeux visant à conserver et développer les fonctions métropolitaines supérieures. Ce projet s'appuie sur un historique de coopérations existant déjà entre les deux agglomérations et les deux régions, notamment en matière d'enseignement supérieur, de santé, de développement économique... Il s'agit pour l'instant de prendre acte de la volonté du Grand Dijon et du Grand Besançon de coopérer davantage, les termes juridiques de la coopération devant être finalisés lorsque les textes sur la loi de décentralisation seront stabilisés. Les deux Assemblées délibèrent cette même semaine, Dijon hier et nous ce soir.

Vous avez en page 125, les pistes de travail sur lesquelles pourraient s'appuyer cette coopération, à savoir :

- la stratégie de promotion économique ;
- l'optimisation de la mobilité ferroviaire ;
- une cellule d'appui au montage de projet européen et au lobbying ;
- une stratégie concertée d'enseignement supérieur et de la recherche ;
- une coopération renforcée des pôles d'excellence économiques ;
- une stratégie concertée de déplacements interurbains ;
- un état des lieux dans le domaine hospitalier, recherche de synergies et d'approches mutualisées, prises de position commune auprès des agences régionales de santé (ARS).

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques par rapport à cela ?

**M. ROSSELOT.-** Je vous félicite, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Généralement, vos compliments sont toujours suivis d'une petite critique.

**M. ROSSELOT.-** J'ai manqué de dire à votre Vice-Président que ce qui a été fait pour le pôle d'échanges de la gare Viotte, c'est très bien et on ne le dit pas assez.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Lorsque vous le dites, cela me fait plaisir.

**M. ROSSELOT.-** C'est à mettre à l'actif de l'exécutif. Toutefois, pour ce qui est du pôle métropolitain, cela va également dans le bon sens. J'ai deux petites remarques à faire. Vous avez compris qu'il n'était jamais trop tard pour bien faire, mais je crains que l'on retarde encore pour rien. Premièrement, dans l'encadré, dans la troisième ou quatrième ligne avant la fin, vous dites que vous finaliserez lorsque les textes de la future loi de décentralisation seront stabilisés. Maintenant, il n'y a plus un seul projet de loi, mais trois. Le premier vient d'être débattu au Sénat, cela vient de passer à l'Assemblée nationale. Cette loi a pour titre « La modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles ». On ne parle pas des pôles métropolitains qui restent sous le régime de la loi de 2010. D'ailleurs, cela m'aurait étonné que l'on y touche, puisque c'est un succès. Vous pouvez y aller, si je puis dire.

Deuxièmement, concernant les compétences, il y a un spectre intéressant. Cependant, je suis désolé de ne pas y trouver la compétence « tourisme ». J'ajouterais qu'il faut se caler sur ce nom à résonnance mondiale, sans que l'on fasse allégeance à la Bourgogne qui veut « bouffer » Besançon. À mon avis, nous n'en sommes plus là. Il faut se débarrasser de la doctrine « Pinard » qui dit toujours « on ne veut pas de leur moutarde dans nos moteurs ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je n'ai jamais entendu dire cela.

**M. ROSSELOT.-** Moi si, et plusieurs fois.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Alors, nous n'avons pas la même écoute. Il y a longtemps que Dijon n'est plus connue pour sa moutarde.

**M. ROSSELOT.-** Nous n'en sommes plus là et je dirais, Monsieur le Président, qu'il ne faut pas craindre de s'appuyer sur cette résonnance médiatique que véhicule le mot « Bourgogne ». Je rappelle d'ailleurs que notre région n'est historiquement que la partie septentrionale de la Bourgogne. Donc, je rajouterais « tourisme ». C'est tout.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mon cher ami, vous n'arrivez même pas à me faire monter la moutarde au nez. Pour une fois que vous me faites des compliments, j'y suis sensible. Vous savez très bien qu'actuellement, il y a des textes en discussion et qu'il est possible qu'au niveau des métropoles, il y ait encore quelques changements. Cette loi n'étant pas totalement stabilisée, nous avons voulu attendre. De plus, nous ne voulons pas non plus nous presser, puisque les périodes et les mois qui viennent vont être un peu compliqués. Donc, une déclaration d'intention a été votée hier au Grand Dijon, ce qui est vraiment une avancée. En plus de cela, nous travaillons déjà dans de nombreux domaines. Je rappelle que nous sommes ensemble au MIPIM et Jean-Pierre MARTIN le sait bien. De plus, nous allons à d'autres salons ensemble et cela dans le cadre de la promotion économique. Nous travaillons également au niveau des universités, les CHU travaillent ensemble. Je crois que c'est en train de se mettre en place.

**M. ROSSELOT.-** Ne peut-on pas ajouter le tourisme ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'y arrive. Pour nous, le tourisme est compris, il est dans le développement économique. En effet, pour nous, le tourisme est du développement économique. Certes nous n'avons pas approfondi ici, mais le tourisme a sa place, je suis d'accord avec vous. C'est du développement économique, de la création d'emploi. Nous ne mesurons d'ailleurs certainement pas assez et souvent l'impact du tourisme en matière d'emploi, entre autres en Franche-Comté, mais en Bourgogne aussi. Nous ne sommes plus dans ces craintes que vous évoquiez tout à l'heure : je n'ai pas peur de me faire manger par la Bourgogne, parce que nous sommes totalement complémentaires. Nous avons créé, par exemple, un pôle de gérontologie interrégional dont le siège est à Besançon et j'en suis le Président. La Bourgogne travaille sur tout ce qui touche à l'alimentation, parce qu'il y a là-bas de grandes sociétés qui font de l'alimentation. Nous travaillons également sur la domotique, sur l'e-santé et l'e-médecine. Nous travaillons ensemble et cela ne pose vraiment pas de problème.

Certes, nous aurions pu peut-être aller plus vite, la loi étant un peu stabilisée maintenant, mais ce n'était pas le cas il y a trois mois. De plus, nous allons arriver dans des périodes avec des débats politiques qui vont envahir nos assemblées et je le déplore, mais cela va se passer ainsi. Donc, nous verrons cela en avril ou mai l'année prochaine, nous aurons le temps d'en reparler et nous verrons d'ici là. En tout cas, je remercie Jean ROSSELOT pour ses observations.

Y a-t-il d'autres remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Cela a été voté hier dans des termes identiques par nos amis Dijonnais.

Rapport n°8.2 - Avenant n°1 à la convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre  
entre la CAGB, la Ville de Besançon et le Syndicat Mixte Lumière  
suite à la mutualisation du Département TIC

**M. GOVIGNAUX.-** Il s'agit d'un point purement formel. Le Département TIC étant mutualisé, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre passée entre la Ville de Besançon et le Syndicat Mixte Lumière.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est vraiment un point technique mis à jour. Je pense qu'il n'y a pas de remarque, ni abstention, ni opposition. C'est donc adopté.

**Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

Rapport n°9.1 - Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**M. TAILLARD.-** Vous savez qu'il est d'usage de présenter un rapport sur l'activité du service des déchets. Ce rapport très détaillé que vous avez lu attentivement est présenté suivant une forme imposée. Donc, il ne permet pas d'autre présentation. Je voudrais simplement vous commenter quelques chiffres.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Quelques chiffres principaux, peut-être pas trop dans le détail.

**M. TAILLARD.-** Tout à fait. Je vous rappelle que l'année 2012, puisqu'il s'agit du bilan 2012, a été l'année de la mise en place de la Redevance Incitative dès le début du mois de septembre. Elle a donc été extrêmement critique dans sa mise en route et dans ses premiers résultats. Voilà pour cet aspect du bilan d'une année en termes de contexte particulier.

En termes d'activité, environ 80 000 bacs sont implantés par le service des déchets sur le périmètre de l'Agglomération, ce qui n'est pas banal ; le service emploie 117 agents, effectifs inchangés depuis 2008. Concernant les productions de déchets, en 2012, il y a une réduction de 8 % de la production des déchets incinérables, ce qui est remarquable. De plus, à la surprise générale, malgré l'arrivée de la Redevance Incitative qui faisait craindre des explosions des chiffres en déchetterie, nous avons une chute des tonnages de 6 % en déchetterie. Comme l'inquiétude s'était inscrite dans l'interprétation de ces chiffres, nous avons fait faire des études en enlevant les déchets verts et les gravats, éléments perturbateurs dans les tonnages. Malgré cela, il apparaît que nous retrouvons ces chiffres.

En conclusion, sur cet aspect, la Redevance Incitative n'a pas fait exploser les apports dans les déchetteries, mais plutôt une réduction légère. Donc, certains se demandent où est allé tout cela. C'est essentiellement allé vers le compostage qui a probablement drainé environ 30 % des tonnages. Un résumé parmi les résumés : entre 2008 et fin 2012, les tonnages incinérés se sont réduits de 17 %. Pour vous donner quelque chose d'encore plus précis qui va au-delà du rapport, début septembre, la réduction des tonnages incinérés, celle que nous l'avons projetée à partir des observations d'aujourd'hui, sera de 25 %, et de 27 % en fin d'année. Cela signifie que suivant ces projections, en fin d'année, nous aurons atteint au bout d'un an de Redevance Incitative, les objectifs de réductions imaginés sur 4 ans. Voilà pour les chiffres résumés. En ce qui concerne le budget des Déchets, c'est environ 18 M€ de dépenses, dont un peu plus de 9 M€ affectés au traitement, donc facturés par le SYBERT. Bien entendu, dans ce budget, en termes de recettes, nous savons que les redevances payées par les usagers sont d'environ 14 M€ ; les redevances payées par les déchets non ménagers, c'est-à-dire les entreprises et les commerces, sont d'environ 3 M€. Bien entendu, nous avons un certain nombre de soutiens (éco-emballage ou autres).

Cette année a été également marquée par beaucoup de vacances et de travail avec les usagers, de courriers, de rencontres. Vous avez les courbes qui montrent les afflux de charges dans les services, etc., afflux de charges qui se sont solutionnés sans difficulté majeure. Donc, le système fonctionne. L'année a également été marquée par un élément nouveau : lors de la mise en place de la RI, vous aviez souhaité que l'on intervienne dans les collectifs avec un régime spécial, pour conforter le fonctionnement des collectifs dans le cadre du financement par le programme européen LIFE+. Nous avons un programme qui tourne avec 2 équipes de 2 agents, qui a déjà permis de traiter les problèmes de pied d'immeuble pour 2 275 logements. Cette action continue, mais elle a déjà largement marqué le terrain.

Voilà pour un résumé très succinct. Je reste à votre disposition pour les questions.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques ?

**M. ROSSELOT.**- Nous avons des chiffres intéressants en page 133. Je ne suis pas spécialiste, mais je lis tout de même les journaux de temps en temps. Dans un grand hebdomadaire il y a 15 jours, il y avait un article intéressant intitulé « *Gestion des déchets, en finir avec les demi-mesures* » et « *La France doit passer à la vitesse supérieure* ». Nous nous trainons encore un taux de mise en décharge et d'incinération de 30 %, alors que certains pays, comme la Hollande, en ont fini avec les mises en décharge et l'incinération. Je vois que nous sommes encore à 33 000 t de déchets incinérés, 11 000 t de déchets recyclés. Pour les déchets organiques pour les 1 400 composteurs, à combien sommes-nous ?

**M. TAILLARD.**- Le compostage a permis d'extraire 30 % des tonnages de 2008.

**M. ROSSELOT.**- Toutefois, si je regarde le rapport et si je compare avec l'esprit de cet article, nous avons encore beaucoup à faire pour mobiliser les déchets organiques. Je ne savais pas, mais par rapport à 2008, c'est un excellent chiffre, c'est déjà bien et il faut s'en féliciter, mais je pense que c'est à l'avenir une voie sur laquelle il faut continuer de prospérer.

**M. TAILLARD.**- Je vais apporter une réponse.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avant, je voudrais dire un mot à Jean ROSSELOT. Je suis tout de même un peu surpris. Je pense que là, au contraire, Monsieur ROSSELOT, vous auriez dû féliciter très fortement l'Agglomération et le SYBERT. Vous l'ignorez peut-être, mais nous sommes la seule agglomération de France de plus de 100 000 habitants à avoir mis en place la Redevance Incitative à la pesée. Certes, nous sommes peut-être en retard par rapport à la Hollande, mais nous sommes très en avance par rapport à toutes les villes de France et de Navarre. Jean-Pierre TAILLARD nous rappelle souvent que depuis quelques années, nous avons un objectif de réduction de 25 %, et nous en sommes déjà aux alentours de 18 à 20 %. Nous sommes donc très en avance, mais il faut encore aller au-delà. Je lisais hier soir un article sur une ville italienne près de Naples qui veut faire le 0 déchet. Ils nous citent comme un exemple extraordinaire, ils disent : « on va peser les ordures, on va donner des couches lavables », tout ce qui est fait dans l'Agglomération du Grand Besançon depuis quelques années. Nous sommes devenus un exemple quasiment mondial.

Je pense qu'au contraire, nous sommes très en avance. Je rappelle tous les débats que nous avons eus ici, lorsque nous avons dû parler du four et que le pari de réduire la quantité et le tonnage de déchets d'une façon aussi forte que celle-là n'était pas gagné d'avance. Grâce à la volonté de tous, le compostage fonctionne bien. Même moi, je ne croyais pas trop au compostage en pied d'immeuble. Certes, ce n'est pas encore la panacée, mais dans le collectif, cela commence à bien fonctionner et je crois que l'on est vraiment en pointe. Ce n'est pas un hasard si quasiment chaque mois, pour ne pas dire chaque semaine, nous recevons des visites de villes françaises et étrangères qui viennent voir effectivement ce que nous avons mis en place pour s'en inspirer. Jean-Pierre, si tu veux compléter.

**M. ROSSELOT.-** Puis-je dire un mot ? Je ne conteste pas, mais j'ai dit qu'à côté du recyclage et de l'incinération, il faut prospérer dans la voie du traitement des déchets organiques et accentuer la séparation, ce qui est loin d'être le cas. En effet, très nombreux encore aujourd'hui sont ceux qui mettent dans nos poubelles des tas de déchets organiques. C'est peut-être là qu'il y a un effort à faire. Pour le restant, j'ai lu l'article sur les couches en Italie. Toutefois, je pense qu'il y a encore un effort facile à faire sur l'information et tout ce que l'on voudra, pour éviter de mettre des déchets organiques avec le résiduel, l'incinération ou la décharge, si cela existe encore.

**M. TAILLARD.-** Je vous avais dit en préambule qu'il y avait une présentation imposée pour ce type de rapport. À ce titre, dans certaines présentations imposées, qui sont des modèles imposés par des fonctionnements anciens, on ne peut pas mettre certaines choses en valeur. Deux chiffres : aujourd'hui, dans le domaine de l'habitat individuel, la production de déchets incinérables est inférieure à 100 kg par habitant par an. Vous ne trouverez pas une commune ou une collectivité de France où l'on a ce résultat. En habitat collectif sur le Grand Besançon, nous sommes à moins de 160 kg en bac gris incinérés par habitant. Concernant la réduction du tonnage incinéré depuis 2008, je vous ai dit qu'il était mesuré à 17,5 % en décembre. Il est extrapolé à 25 % au 1<sup>er</sup> septembre, soit un an après le lancement de la redevance incitative et à 27,5 % à fin décembre 2013. Cela dépasse tous les pronostics les plus fous qui avaient pu être imaginés ici ou là.

Aujourd'hui, la redevance est à 75 € HT par habitant sur le Grand Besançon. Pourquoi est-ce différent sur les tonnages ? Parce que l'on sépare le traitement des ménages et des déchets non ménagés ou assimilés qui perturbent les statistiques, alors que dans les tableaux officiels, il faut assimiler l'activité professionnelle avec l'activité des ménages. En résumé, lorsque nous parlons d'un coût hors taxe moyen de 75 € par habitant sur l'Agglomération, c'est parce que nous avons eu une augmentation de la TVA qui va précéder une nouvelle augmentation. De plus, nous avons présenté ici et répété que nous avons fait une étude sur les 100 plus grandes agglomérations de France, hors agglomération touristique et nous sommes dans les 5 % les moins chers. Donc, à partir de là, il est difficile d'ajouter autre chose pour aller à l'essentiel, me semble-t-il.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Concernant le compostage, il faut passer la parole à Marie-Odile qui s'en préoccupe beaucoup et qui est très active.

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.-** Je voulais juste répondre à Jean ROSSELOT que ce n'est pas facile. Nous le savons déjà pour le tri, mais il n'est pas facile de faire en sorte que tout le monde trie correctement et que tout le monde composte ses biodéchets. Pour cela, je ne ferai que le répéter, mais il faut que nous ayons des gens qui aillent à la rencontre de nos habitants pour que les bonnes habitudes se mettent en route. Lorsque nous avons décidé de ne pas construire une nouvelle installation industrielle à la place de l'ancien four, lorsque nous avons dit : « pas de méthaniseur, pas de plateforme centralisée de compostage, pas de nouveau four », nous avons dit : « compostage à tous les étages ». Toutefois, nous ne pouvons pas économiser la construction d'une nouvelle installation industrielle totalement. À la place de cette construction, nous sommes obligés de mettre un budget pour la sensibilisation pour les habitants, c'est-à-dire – et je suis désolée de le dire – du fonctionnement à la place de l'investissement. Il faut que nous en ayons bien tous conscience.

**M. ROSSELOT.-** C'est ce que je voulais dire.

**M. CYPRIANI.-** Je m'associe à l'ensemble des commentaires très positifs qui se sont succédés. Il est vrai que la politique menée avec l'aide de tous, y compris le SYBERT, porte ses fruits. Il y a encore du travail à faire sur la fraction organique, c'est vrai, nous ne devons pas nous endormir sur nos lauriers. De plus, il y a également le travail sur la généralisation de la collecte sélective, c'est-à-dire sur la seule zone où elle n'est pas encore faite, soit dans la boucle. Cela doit être notre prochain chantier à réaliser le plus rapidement possible.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a également un autre chantier toujours d'actualité et que nous avons du mal à réaliser. Je veux parler du problème des monstres. Je le redis, parce que c'est tout de même vrai. Si l'on doit faire un mauvais jeu de mots, en matière de déchets, on a presque un tram ou un train d'avance par rapport à beaucoup de villes. Tout le monde est d'accord, ce qui est bien. Nous avons également bien compris le message de Marie-Odile. Merci, Jean-Pierre.

Par rapport à ce dossier, avez-vous d'autres remarques ? Je n'en vois pas.

## Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

### Rapport n°2.1 - Tramway - Marché de fourniture d'un locotracteur

**M. ROY.-** Ce rapport vous rend compte d'une consultation sous forme de marché négocié pour l'achat d'un locotracteur électrique utile dans l'atelier pour les mouvements internes d'un poste de travail à un autre. Après la phase de négociation, le 30 mai dernier, la Commission d'Appel d'Offres a choisi la société Geismar.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je précise qu'il ne s'agit pas du locotracteur que vous avez déjà vu en activité. J'ai posé la question, c'en est un autre. En effet, celui qui tire le tram fonctionne avec un moteur thermique. On nous ne fait pas voter l'acquisition d'un matériel qui existe déjà, mais celle d'un matériel électrique.

**M. GONON.-** Pourriez-vous noter que du point 2.1 à 2.6, Monique ROPERS et moi-même nous abstenons, s'il vous plaît ? Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est noté.

### Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°2 à la convention financière avec la Ville de Besançon - Prestations croisées 2012

**M. LE PRÉSIDENT.-** Concernant ce point, je ne prendrai pas part au vote.

**M. ROY.-** Il s'agit d'une convention déjà passée l'an dernier. Elle rend compte des travaux d'un Comité de coordination qui fait le point entre les deux collectivités (CAGB et Ville de Besançon) qui définissent l'objet et les montants prévisionnels des flux financiers croisés entre elles, nécessaires à l'efficace mise en œuvre de la réalisation du tramway. « Efficace » signifie qu'il est vrai que nous apprécions en certaines circonstances, la réactivité des services techniques de la Ville de Besançon. C'est dans ce cadre qu'est défini le fonds de concours présenté en page 139 du rapport, et qui correspond à un total de 221 881 €. Il est rappelé dans le rapport en page suivante que le fonds de concours de l'an passé était à hauteur de 317 946 €, pour mémoire. Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Y a-t-il des remarques ?

**Rappel : Abstentions de M. GONON et Mme ROPERS (cf. rapport n°2.1).**



Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°1 au marché de fournitures en billettique

**M. ROY.-** Le groupement bisontin Vix et Parkeon est titulaire du marché. Il est proposé de réduire les quantités de certaines fournitures, de compléter le marché par l'intégration d'autres fournitures et de revoir la répartition entre les deux contractants. Il est donc proposé de signer à cette fin un avenant qui fait, de fait, la balance des plus et des moins pour arriver au résultat présenté, soit 68 113 €, ce qui porte le marché à un peu plus de 5 M€, soit une augmentation de 1,33 %. Le détail vous est donné dans l'annexe à ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté.

**Rappel : Abstentions de M. GONON et Mme ROPERS (cf. rapport n°2.1).**

Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant n°2 au marché de fabrication des rames de tramway

**M. ROY.-** Cet avenant ne modifie pas la valeur du marché d'achat des 19 rames. Le marché d'étude, de conception et de fabrication a été notifié le 24 septembre 2010. Le calendrier du marché vous est rappelé en page 149 en ce qui concerne la tranche ferme et les tranches conditionnelles, sachant que le montant total des tranches affermies est de 35 133 793 €. Il est proposé entre le Grand Besançon et le titulaire du marché, la société CAF, que soit formalisé un protocole de mise à disposition réciproque des sites et des matériels pendant la phase d'essais qui commencera mi-septembre. Concomitamment, afin de prévoir les modalités d'acompte de la remise des rames commandées pour permettre, notamment, leur mise à disposition au délégataire et assurer toutes les formations nécessaires, le présent avenant modifie le calendrier des acomptes définis en pourcentage. Cela fait l'objet de la présentation du rapport dans les parties grisées des pages 150 et 151. Cela n'a pas de conséquence financière.

J'attire l'attention des membres du Bureau sur le fait que le tableau de la page 150 (partie grisée) n'est pas tout à fait identique à celle présentée en Bureau à la suite d'un dernier échange entre le Grand Besançon et CAF. J'attire donc l'attention sur le fait que cela n'a aucune incidence sur la valeur du marché.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des observations, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc adopté.

**Rappel : Abstentions de M. GONON et Mme ROPERS (cf. rapport n°2.1).**

Rapport n°2.5 - Tramway - Avenant n°3 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique

**M. ROY.-** Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est attribué à la société Systra. Il est proposé de compléter les missions pour une assistance à maîtrise d'ouvrage technique sur la mise en œuvre du système billettique dont nous venons de parler et pour lequel nous avons signé un avenant n°3 d'un montant de 207 500 €, ce qui porte le marché à un peu plus de 3 M€, soit une augmentation de 9,82 %. Il vous est rappelé dans le rapport qu'un premier avenant a été signé en octobre 2010, pour un montant de 43 500 € suite à la modification du tracé. Un deuxième avenant a été signé et notifié le 21 décembre 2012. Il portait sur des études complémentaires pour présenter notre dossier à la Banque Européenne d'Investissement et le présent rapport porte sur l'avenant n°3. Le détail de la prestation vous est donné en page 156. La CAO a donné un avis favorable le 30 mai dernier. Pour terminer, je rappelle que le système billettique sans contact sera déployé sur l'ensemble du réseau Ginko avec une première mise en œuvre sur le réseau de bus urbain et périurbain en mai 2014 et sur l'ensemble du réseau au lancement du tramway.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela n'avait-il pas été prévu à l'origine ?

**M. ROY.-** Non, parce que cette assistance à maîtrise d'ouvrage est née de difficultés qu'ont rencontrées d'autres réseaux lorsqu'ils sont partis seuls, sans assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces réseaux ont eu beaucoup de difficultés, tout comme Dijon. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était souhaitable de passer un avenant pour être assisté sur la mise en œuvre, notamment, et valider que les prestataires remplissent bien toutes les conditions définies au programme.

**M. LE PRÉSIDENT.-** OK. Y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**Rappel : Abstentions de M. GONON et Mme ROPERS (cf. rapport n°2.1).**

Rapport n°2.6 - Tramway - Subvention du SYDED sur les travaux de création et de rénovation de l'éclairage public
---

**M. ROY.-** C'est un bon rapport. En effet, il nous rapportera 441 000 € de recettes provenant du SYDED, émanant de la subvention versée pour l'équipement en éclairage public du tracé sur les 14,5 km.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous remercions le SYDED, c'est une subvention importante. Y a-t-il des observations, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté.

**Rappel : Abstentions de M. GONON et Mme ROPERS (cf. rapport n°2.1).**

Rapport n°2.7 - Piste cyclable reliant les Hauts-du-Chazal à Serre-les-Sapins via Franois - Acquisition d'emprises privées
---

**M. ROY.-** Ce rapport vise à régulariser l'acquisition de 177,8 m<sup>2</sup> de terrains privés qui étaient utiles à la réalisation de la piste cyclable entre les Hauts-du-Chazal à Serre-les-Sapins via Franois. L'ensemble des prestations est estimé à 10 000 €, dont 2 840 € pour les terrains, 2 160 € pour les frais de géomètre et 5 000 € pour les actes. Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je pense que les représentants de Franois et de Serre-les-Sapins ne prendront pas part au vote, ainsi que moi-même, puisque cela passe par les Hauts-du-Chazal.

À part cela, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté.

Rapport n°2.8 - Appel à projets - Transports collectifs et mobilité durable (hors Île-de-France) - Projet de voie en site propre bus « Gare Viotte - Témis via le Campus de la Bouloie »
---

**M. ROY.-** Le présent rapport a pour objet de décider du lancement du projet porté par le Grand Besançon pour la création d'un site propre bus reliant la Gare Viotte à Témis via le Campus de la Bouloie. Nous devons délibérer pour que notre dossier de candidature soit déposé avant le 15 septembre 2013 dans le cadre d'un nouvel appel à projets lancé par l'État. Ce projet vise à améliorer l'offre de service sur le nord-ouest, en complément du tramway. Nous avons déjà délibéré le 28 mars dernier, je ne vais donc pas vous donner le détail. Il s'agit d'un aménagement de voirie et de 10 stations sur 4,5 km, estimé à 10,5 M€ HT. Il n'y a rien de nouveau par rapport au rapport précédent. Ce rapport formel décide du lancement de l'opération. Cette pièce administrative est nécessaire dans la constitution de notre dossier d'appel à projets. Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

Cela permettra d'être en phase avec ce que nous avons dit concernant la voie de transport en commun en site propre entre la Gare Viotte et Témis, via la Bouloie.

Concernant les clauses d'insertion du tram, on m'avait envoyé les chiffres que j'avais demandés : 87 000 h ont déjà été enregistrées, ce qui est beaucoup. En tout, nous avons prévu aux alentours de 100 000 h, et nous sommes déjà à 87 000 h. La clause d'insertion du tram a permis à 160 personnes de retrouver un emploi et sur ces 160 personnes, 101 habitent les quartiers prioritaires de la Ville, et 7 ont signé un contrat à durée indéterminée avec une entreprise sur le tramway. Ce n'est donc pas un « bibi » que nous avons mis pour faire bien, mais ce sont 80 000 h, 160 personnes qui ont trouvé des sorties et 7 personnes qui ont trouvé un CDI. C'est donc vraiment très intéressant.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, ce rapport est donc adopté.

### Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

#### Rapport n°3.1 - ZAC du Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Approbation du dossier de réalisation de ZAC

**M. MARTIN.-** Il s'agit d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC du Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV, ce qui marque ainsi le démarrage de la phase opérationnelle.

Petit rappel du contexte : par délibération du 20 mai 2010, le Grand Besançon a décidé de confier la réalisation de celle-ci à la sedD par la voie d'une concession d'aménagement. Par cette concession, la sedD a notamment en charge le montage du dossier de réalisation de cette ZAC, les études dites de « réalisation » aujourd'hui en cours de finalisation. Le Conseil de Communauté du 16 mai 2013 s'est prononcé favorablement sur l'intérêt général qui s'attache à la réalisation de la ZAC et a approuvé le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune d'Auxon-Dessus.

Quelques rappels sur le projet de Programme des Équipements Publics (PEP) : 11 éléments sont listés, dont notamment :

- la réalisation des voies et espaces publics des clairières « Gare », « Forêt » et « Entrée » du côté d'Auxon-Dessus ;
- la création d'accès sécurisés sur la voie d'accès RFF à la gare,
- la réalisation des parkings mutualisés aériens de la clairière « Entrée » dans la continuité de la zone d'activité des Essarts ;
- la réalisation d'un parking aérien provisoire et par la suite, de parkings mutualisés en silo des clairières côté « Gare » et au centre, dans la « Forêt » ;
- le confortement d'un corridor permettant la circulation des eaux pluviales et des batraciens.

Je rappelle le programme global des constructions à réaliser : 90 000 m<sup>2</sup> de surface maximum en 2 tranches :

- tranche 1 : programmation maximale de 56 000 m<sup>2</sup> de plancher qui se répartit sur les clairières « Gare » et « Entrée » avec des possibilités d'accueil d'activités industrielles et artisanales pour la clairière « Entrée » en lien avec la zone d'activité des Essarts. La durée est prévue pour environ 15 ans ;
- tranche 2 : programmation maximale de 34 000 m<sup>2</sup> de planchers, pour une durée estimée à environ 11 ans.

Concernant les modalités prévisionnelles de financement, le tableau en bas de la page 170 indique les dépenses et recettes. Elles sont équilibrées à hauteur de 27,121 M€, avec une participation du Grand Besançon à hauteur de 8,393 M€, soit environ 30 %, ce qui est dans la normalité des choses pour les zones d'activité.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- approuver le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement de la ZAC ;
- approuver le dossier de réalisation de la ZAC Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV, comprenant le Programme des Équipements Publics à réaliser sur la zone ;
- dire que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**Mme PRESSE.-** Sur ce dossier, j'ai demandé à consulter l'avis émis par l'Autorité Environnementale. Depuis deux semaines, on m'indique qu'il n'est toujours pas consultable à la CAGB, bien que nous l'ayons évoqué au dernier Bureau.

**M. MARTIN.-** Cela a été évoqué oralement, mais aujourd'hui, nous n'avons pas l'avis.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous n'avons pas l'avis officiel et ce n'est pas l'Autorité Environnementale, mais l'avis officiel du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature). Nous avons quelques idées, mais nous n'avons pas le rapport officiel. Nous ne te l'avons pas transmis, parce que nous ne l'avons pas.

**Mme PRESSE.-** On m'indique à chaque fois qu'il serait en Préfecture et qu'il ne serait pas arrivé à la CAGB. Y aurait-il un moyen de le faire arriver de la Préfecture à la CAGB ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, ce n'est pas de cette manière que les choses se passent. Je ne peux pas laisser passer que l'on puisse penser un seul instant que le Préfet fait de la rétention d'information. Nous n'avons pas l'avis officiel et je suis persuadé que dès que le Préfet l'aura, il nous le fera passer, puis nous te le ferons passer. Là-dessus, nous avons toujours été très clairs, transparents « comme de l'eau de roche », par rapport à cela. Vous avez fait une demande de dossier de réalisation de la ZAC, par exemple, le 23 juin, et le 25 juin, le dossier vous a été remis. Donc, il n'y a pas de mystère. Je voudrais simplement dire par rapport à cela qu'en tant que maître d'ouvrage de cette zone d'activité économique, nous sommes tenus de proposer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Je lis, parce que je savais que vous alliez poser la question. Concernant les mesures d'évitement, il n'y aura pas d'urbanisation au nord de la ligne à grande vitesse. Concernant les mesures de réduction, nous avons mis en place un nouveau dispositif de parking en silo qui coûte d'ailleurs plus cher que si on mettait du parking à plat. Ainsi, cela nous permettra d'économiser et de ne pas défricher 1,5 ha de forêt, ce qui n'est pas rien de faire du parking silo.

De plus, nous allons maintenir un corridor écologique au centre de la zone. En effet, 11 ha de zone humide vont être endommagés. Nous allons donc les compenser par 22 ha au plus près, entre autres dans la gravière de Geneuille et la vallée de l'Ognon. De plus, 11 ha seront défrichés, 14 ha seront compensés au titre du volet « exploitation » et 7 ha au titre de la biodiversité. Pour être très précis, 315 000 € sont inscrits au bilan de la ZAC pour tout cela. En revanche, nous avons dit que nous ne financerions pas de mesures compensatoires liées à des défauts de mise en œuvre. Ce n'est pas à nous de payer cela. Nous travaillons depuis un an avec le Syndicat Mixte de la vallée de l'Ognon, l'ONF, le Conseil Général du Doubs, la DREAL et la DDT. Lors du dernier Comité de pilotage de la ZAC d'Auxon le 6 juin, nous avons acté la mise en place d'un Comité de pilotage spécifique pour la mise en œuvre des mesures compensatoires, que je présiderai avec Gabriel BAULIEU, Jean-Pierre MARTIN et Nicolas GUILLEMET, ou un des Vice-Présidents de la Commission Environnement s'il est absent. Tout est très clair par rapport à cela.

Dès que nous aurons l'avis de ce CNPN, il y aura certainement quelques réserves et quelques remarques. En effet, ce ne sont jamais des avis où tout est parfait, mais nous vous le communiquerons. Pour l'instant, je ne l'ai pas en ma possession. De plus, le Préfet n'est pas du genre à retenir les informations, certainement qu'il a manqué encore quelques visas. En tout cas, c'est l'information que l'on me donne.

**M. CYPRIANI.-** Je ne doute pas de la volonté de transparence de l'Exécutif et de l'Administration. Nous avons demandé simplement ce dossier, parce que nous y étions invités dans le rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il n'y a aucun souci.

**M. CYPRIANI.-** C'était une procédure normale. Je suis même étonné que le fait que nous l'ayons demandé soit transmis au Président et qu'il le dise à nouveau en séance.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il me faut une note. Lorsque je vois cela, je regarde les rapports et je dis que Françoise PRESSE va certainement intervenir là-dessus. C'est de cette manière dont cela se passe, je travaille mes dossiers.

**M. CYPRIANI.-** Cela veut-il dire que je suis le seul à avoir demandé ce rapport sur le dossier de la réalisation de la ZAC, alors que l'ensemble des conseillers communautaires était invité à le faire ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu me poses des questions auxquelles je ne sais pas répondre. Je n'en sais rien. Honnêtement, je sais que tu ne doutes pas de moi, pas plus que je ne doute de toi. Toutefois, le 23 juin était il y a très peu de temps. D'autres l'ont certainement demandé, je n'en sais rien. Je te dis ce que l'on m'a écrit, je me doutais bien que vous alliez en parler, j'imagine ce que vous allez me dire pour pouvoir y répondre. Dès que nous aurons l'avis du CNPN, bien entendu, tu l'auras. Cela dit, Laurent, nous demanderons peut-être à la Préfecture à quelle date nous le recevrons. Nous l'attendons.

Par rapport à cela, s'il n'y a pas d'autre question, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 7 abstentions et je ne vois pas d'opposition. Ce rapport est donc adopté.

Rapport n°3.2 - ZAC du Parc Tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2012 - Avenant n°2
--

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ne prennent pas part au vote Jean-Pierre MARTIN, Michel LOYAT et moi-même.

**M. MARTIN.-** Par délibération en date du 17 février 2011, le Conseil Communautaire du Grand Besançon a décidé de désigner la sedD en qualité de concessionnaire de l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche de cette ZAC. Un traité de concession d'aménagement a été signé le 7 mars 2011 entre le Grand Besançon et la sedD pour une durée de concession fixée à 15 ans. Parmi les événements marquants de l'année 2012, il y a entre autres :

- l'organisation de l'enquête publique unique portant, d'une part sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du POS de la commune d'Auxon-Dessus et, d'autre part sur l'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- la réception des 2 avis favorables de l'Autorité Environnementale ;
- le montage du dossier de réalisation de ZAC que nous vous avons présenté ce soir et que vous avez adopté.

Concernant les prévisions pour 2013, l'année sera notamment marquée par :

- l'approbation du dossier de réalisation de ZAC, ce qui est fait ;
- le dépôt du dossier de défrichement et l'organisation d'une nouvelle enquête publique ;
- l'arrêté d'autorisation à la suppression des espèces et habitats protégés dont nous venons de parler (démarche du CNPN) ;
- l'animation d'un groupe de travail sur les mesures compensatoires dont nous avons également parlé précédemment ;
- la signature du protocole de réservation de terrain avec l'acade et le dépôt d'un premier permis de construire.

Concernant la commercialisation, nous avons mis fin à l'engagement de De Joannes. Icade va donc désormais nous proposer un projet sur une base d'environ 4 800 m<sup>2</sup> de surface plancher.

Concernant le bilan financier de cette phase I (56 000 m<sup>2</sup>), vous avez en page 176 un tableau vous précisant les grands postes de dépenses avec des plus et des moins par rapport à 2011. Nous voyons qu'en 2012, nous sommes à 15 636 605 €, soit - 206 074 €. Concernant les recettes, c'est le même principe, nous avons toujours une baisse de 206 074 €. De plus, la participation de l'Agglomération passe de 4 621 117 € à 4 617 533 €.

Ce soir, nous devons :

- nous prononcer sur le bilan révisé au 31 décembre 2012 pour un montant de 15 636 606 € au lieu de 15 842 680 M€ ;
- nous prononcer sur le montant révisé de la participation globale de la collectivité à la concession à 4 617 533 € au lieu de 4 621 118 €, soit - 3 585 € HT.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il est tellement rare que les bilans révisés soient en baisse que cela mérite d'être souligné. Je ne suis pas sûr que cela dure.

Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 7 abstentions et je ne vois pas d'opposition. Ce rapport est donc adopté.

C'est une opération compliquée. À cet égard, je remercie les élus d'Auxon-Dessus qui nous ont beaucoup aidés pour la mise en place de tout cela. Nous avons beaucoup travaillé avec eux et je tenais à remercier le Maire, ainsi que les autres élus de la commune, car ce n'était - et ce n'est toujours - pas facile. Je tenais à le dire.

Rapport n°3.3 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité -  
Bilan au 31 décembre 2012 -  
Avenant n°12 à la convention publique d'aménagement et avenants aux 3 conventions d'avance

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les mêmes ne prennent pas part au vote, à savoir Messieurs FOUSSERET, LOYAT et MARTIN.

**M. MARTIN.-** De la même façon, la sedD a la concession. Le bilan prévisionnel est en hausse d'environ 930 000 € par rapport au bilan 2011, soit 46 311 470 €. Cela est dû à la reprise et à l'accélération des travaux d'aménagement de la rue Paré. L'effort financier des collectivités s'établit à un montant prévisionnel de 19 009 391 €, contre 18 776 695 €.

Concernant les événements marquants en 2012, il y a notamment :

- la construction et la mise en service de laboratoires d'analyses médicales avec une trentaine de personnes ;
- le bâtiment Bioparc réalisé par la sedD à la demande du Grand Besançon, qui est quasiment complet. Il y a là aussi une cinquantaine d'emplois.

L'année 2013 sera marquée notamment par :

- le lancement de la construction du nouveau site de l'entreprise FCI Production, filiale de Carl Zeiss (1 600 m<sup>2</sup> de bâti sur 3 300 m<sup>2</sup> de foncier). Je rappelle qu'il s'agit du regroupement des deux sites de Palente et de Témis. Ce sont 140 personnes qui arriveront sur le nouveau bâtiment ;
- le lancement par Aktya, de la construction du nouveau bâtiment Bioparc 2 pour 1 800 m<sup>2</sup>. Là aussi, nous sommes en droit d'attendre une cinquantaine de personnes, comme dans Bioparc 1 ;
- les travaux de reprise et d'aménagement de la rue Paré depuis l'entrée principale de la ZAC et jusqu'au futur Institut fédératif de Cancérologie et de Biologie.

Concernant le bilan financier, nous sommes :

- en dépenses : 46 311 000 €, soit une augmentation de 2 % (929 565 €) essentiellement due à la voirie sur la rue Paré liée au tramway ;
- en recettes : + 2 % pour un montant équivalent à celui des dépenses, 46 311 471 €.

L'engagement global du Grand Besançon sur la totalité de l'opération s'élève à 3 588 437 € HT dont 600 000 € de participation au titre du surcoût lié au Tramway sur les travaux à réaliser sur la rue Paré. Il porte sur les rachats des voies bus en site propre. S'ajouteront, conformément à la convention passée en 2006, les subventions d'équipement que le Grand Besançon versera aux budgets Eau, Assainissement et Chauffage Urbain de la Ville de Besançon. Leur montant prévisionnel forfaitaire s'élèverait à 5 879 873 €. L'engagement global de la Ville s'élève sur la totalité de l'opération à 14 672 750 € HT, dont 878 000 € de participation et porte essentiellement sur les réseaux d'eau, d'assainissement et de chauffage urbain ainsi que sur les voiries.

Nous devons ce soir :

- nous prononcer sur le bilan révisé ;
- approuver l'engagement des coconcedants (Ville et Grand Besançon) à l'opération à hauteur de 19 009 391 € HT, dont 3 588 437 € HT pour le Grand Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc adopté.

Concernant FCI, c'est une très belle opération. Il s'agit du groupe allemand Zeiss Meditec qui fait des lentilles oculaires. C'est un travail difficile, Jean-Pierre MARTIN en a bien mené la négociation, parce que ce n'était pas facile. Ce sont des gens très exigeants, c'est une très belle entreprise qui va certainement continuer à se développer ici, puisqu'ils en ont déjà une cinquantaine. Même si là, il ne s'agit pas de création d'emplois, puisque ce sont des emplois qui viennent ailleurs, mais nous pouvons penser qu'ailleurs, les locaux vont être réinvestis par d'autres.

Rapport n°3.4 - Désignation des délégués de la CAGB à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la Mission Locale Espace Jeunes (MILO)
---

**M. MARTIN.**- Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2013, il est proposé de désigner les représentants de la CAGB au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de cette structure. Il est proposé de désigner à l'Assemblée Générale, Catherine BARTHELET, Bernard BECOULET, Philippe CHANEY, Marcel COTTINY, Annie MÉNÉTRIER, Bernard MOYSE, Michel OMOURI, Corinne TISSIER, Gérard VALLET et Sylvie WANLIN ; et au Conseil d'Administration, Catherine BARTHELET, Marcel COTTINY, Annie MÉNÉTRIER, Bernard MOYSE, Gérard VALLET et Sylvie WANLIN.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous propose d'appliquer l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de ne pas procéder par un vote à bulletins secrets. Etes-vous d'accord ?

S'agissant des désignations proposées, y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. Ce rapport est donc adopté.

**M. MARTIN.-** La Mission Locale Espace Jeunes du Grand Besançon a accueilli 4 340 jeunes en 2011, dont 1 375 pour la première fois. Le présent rapport porte sur le soutien exceptionnel à apporter à la Mission Locale Espace Jeunes par la CAGB, sous réserve que le juge commissaire du Tribunal de Grande Instance de Besançon prononce, le 18 juin prochain, la poursuite de l'activité de la MILO à l'issue de période de redressement judiciaire. Cela a été fait. Le juge a, me semble-t-il, donné un avis favorable au plan de continuation. Cette subvention exceptionnelle permettra de prendre en charge une part de la dette vis-à-vis de l'Association de Garantie des Salaires (AGS) qui devra être payée en totalité dans les 12 mois suivant la fin de la procédure de redressement judiciaire. Cette dette, d'un montant de l'ordre de 160 000 €, sera partagée entre l'État, le Grand Besançon, le Conseil Régional de Franche-Comté et le Conseil Général du Doubs. Sachant que les différents financeurs conditionnent leur accord à plusieurs actions :

- la refonte des statuts et la mise en place des nouvelles instances de gouvernance en date du 28 mai 2013 ;
- un budget prévisionnel présentant les deux exercices à venir, intégrant les hypothèses d'évolutions des financements FSE et assorti des plans d'action associés ;
- un plan d'apurement de la dette distinguant la dette court terme de la dette long terme.

Sur proposition du Bureau, le Conseil est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 40 000 € à la Mission Locale Espace Jeunes, sous réserve de la présentation effective des actions demandées par les financeurs d'ici juillet 2013 et de l'engagement des autres financeurs au paiement de leur part respective de la dette à court terme (AGS) de la MILO.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des observations ?

**M. GONON.-** Parmi les trois conditions listées dans le document, la première est satisfaite. Quand est-il des deux autres, à savoir le budget prévisionnel et le plan d'apurement de la dette ? Sont-elles établies ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Elles sont en cours d'établissement. En effet, c'est sous réserve de la présentation effective des actions demandées. Les statuts ont été faits et les autres sont en cours. Nos services suivent cela très attentivement.

**Mme MÉNÉTRIER.-** Sur les budgets prévisionnels, nous avons travaillé dessus sur les années 2013 et 2015, en pluriannuel.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'accord. Et le plan d'apurement de la dette est en cours de finalisation.

**Mme MÉNÉTRIER.-** Je souhaiterais intervenir sur la Mission Locale, si c'était possible. Je voudrais dire quelques mots. De nombreuses choses ont été dites dans la presse ces derniers mois. Après des mois d'incertitude sur l'avenir de la Mission Locale, l'hypothèse de la liquidation est enfin levée, avec la sortie du RJ confirmée par un courrier hier par le tribunal, au prix d'un plan de redressement avec 8 suppressions de poste, soit 20 % du personnel, qui ont eu lieu au dernier trimestre 2012, avec essentiellement des départs volontaires. La Mission Locale est sauvée. La trésorière et moi-même qui sommes restées à bord du navire lors de la tempête là où il aurait été plus facile de lâcher la barre, ainsi que les membres du Conseil d'Administration attachés à la structure, y trouvons la récompense de notre opiniâtreté. Je tiens ce soir à remercier la mobilisation et l'investissement du Président de l'Agglomération Jean-Louis FOUSSERET, les services de l'Agglomération et de la Ville de Besançon, ainsi que le soutien de mes camarades de parti.



Le traumatisme que les salariés, les élus et les forces politiques soucieuses de l'insertion des jeunes ont subi pendant de longs mois au sujet de la Mission Locale aurait-il pu être évité ? Je le pense. Les difficultés de la Mission Locale ne sont pas survenues seulement de sa gestion, qu'elles qu'aient d'ailleurs pu être les insuffisances, mais d'une fragilité structurelle organisée par les politiques publiques qui touchent une bonne partie du réseau associatif, il faut le dire, à qui on a délégué des missions de service public. Je pense à l'AFPA, qui est dans des situations difficiles, ainsi qu'aux associations d'aide aux personnes dépendantes, ou d'autres nombreuses associations d'insertion, dont certaines risquent de fermer leurs portes, laissant sans solution les personnes en situation d'exclusion.

Pour la Mission Locale, les causes principales ont été de deux ordres. Premièrement, l'élargissement du périmètre d'intervention aux secteurs de Baume-les-Dames et d'Ornans, imposé par l'État le 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'est traduit par un alourdissement des charges avec une fusion faite avec deux structures déjà en difficulté elles aussi, et ce sans accompagnement en parallèle de subvention, qu'il s'agisse de l'État en dehors du plan ponctuel de relance de 2010 ou d'une majorité de communautés de communes concernées qui ne financent toujours pas la Mission Locale à ce jour. Deuxièmement, les modalités de financement se font de plus en plus sur appel à projets. C'était à une hauteur de 36 % de financement en 2011. Cela exige de l'autofinancement de la part de la structure. De plus, lorsqu'il s'agit d'actions du Fonds Social Européen, le FSE est remboursé dans des délais tardifs allant jusqu'à deux ans, ce qui a eu pour conséquence d'épuiser la trésorerie et les fonds propres de la structure. De telles modalités impliquent, pour s'en sortir financièrement, soit de répondre aux appels à projets sans fournir les prestations demandées (ce qui ne peut bien évidemment pas durer bien longtemps), soit de fonctionner avec un volant de CDD révocables dès lors que les actions ne sont pas reconduites, ce qui fragilise l'ensemble de la structure.

Il convient de tirer les enseignements politiques de cette expérience douloureuse, prendre la mesure des limites et des dangers de l'externalisation des missions de service public aux réseaux associatifs sans délégation en bonne et due forme. Nous nous trouvons comme dans le cas de la Mission Locale, sous le statut ambigu d'une pseudo association responsable et autonome financièrement, d'où les risques éventuels de liquidation, mais sous tutelle du point de vue de sa gouvernance, si bien que les responsabilités de son bureau, de son CA ou de sa Présidente sont largement subordonnées à des décisions extérieures qui leur échappent. Nous devons, me semble-t-il, réfléchir à de nouvelles formes de délégation de service public aux réseaux associatifs qui doivent à mon sens s'accompagner en contrepartie du cahier des charges, d'engagements pluriannuels de financement, et d'une protection juridique des élus en responsabilité, comme s'il s'agissait d'un service municipal.

Je ne souhaite à aucun élu, toutes tendances politiques confondues, de vivre une telle situation. Je voudrais dire ce soir que j'ai assez mal vécu les attaques personnelles de certains collègues, alors qu'ils n'avaient pas tous les éléments du dossier. De plus, je pense qu'il faut prendre la mesure des défauts du financement au coup par coup, par projet. C'est assez tendance, car le financeur a le sentiment de contrôler le contenu de ce qu'il finance. C'est en fait l'illusion de l'efficacité, car on sait bien que l'efficacité, dans de telles structures, c'est de disposer d'un personnel compétent et serein sur son propre avenir, de financements stables qui permettent de développer cette mission de service public en direction des jeunes en recherche d'emploi.

Enfin, il faut en finir avec l'obsession du chiffre. Autant il convient d'être rigoureux et nous sommes pour que cela soit très rigoureux dans l'utilisation du moindre euro public, et de rationaliser les gestions ; autant certains ratios quantitatifs inspirés directement des normes du management privé dont on nous accable périodiquement n'ont aucun sens pour des missions à caractère social. Peut-on enfermer dans des normes strictes le temps consacré par un conseiller à un jeune en détresse sociale et bien souvent totale ? Entre échecs scolaires, chômage massif à un taux de 25 %, explosion de la pauvreté et du lien familial, il nous faut me semble-t-il être vraiment attentifs à la situation des jeunes qui, pour certains d'entre eux, se trouvent dans de très grandes difficultés. Rappelons que les jeunes sont l'avenir de notre pays.

Les Missions Locales doivent non seulement être maintenues, mais elles doivent aussi être en mesure de mieux faire face à cette situation, cette mission essentielle de cohésion sociale. Nous espérons avec la trésorière que les décisions de financement que nous allons voter ce soir permettront à la Mission Locale du bassin d'emplois du Grand Besançon d'accomplir cette tâche.

Je vous remercie.

**M. GONON.-** Quand simplement à partir du moment où le tribunal n'a pas prononcé la liquidation, il n'y a effectivement aucun problème pour voter une subvention d'équilibre. À partir du moment où le tribunal n'a pas voté la liquidation de l'association, il n'y a aucune raison de ne pas voter une subvention d'équilibre, mais cela veut simplement dire une chose : il faudra être extrêmement vigilant pour que ce qui s'est passé l'année dernière ou il y a deux ans ne se reproduise pas.

**M. ROSSELOT.-** J'ai écouté avec beaucoup d'émotion le come-back de notre collègue et je pense qu'effectivement, vous passez des moments qui ne sont pas faciles. Pour autant, elle n'a rien perdu de son côté « j'en veux à la Terre entière ». J'ai entendu le discours, mais j'ai cru être encore au temps de Nicolas SARKOZY. Donc, il faut être réaliste. Je l'ai dit dès la première séance, nous avons abordé ce sujet et je le répète aujourd'hui. Maintenant, sur le mode de gestion, dans la mesure où vous dites que l'on ressemble à un service public, on s'est converti dans la Ville de Besançon à un mode assez intéressant qui est la régie autonome personnalisée. Je ne verrais aucun inconvénient à ce que l'Établissement public que nous sommes se dote de ce mode de gestion de la régie autonome personnalisée qui permet d'avoir un suivi public des élus du service en question, en même temps qu'une certaine souplesse.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 1 opposition et 7 abstentions.

Rapport n°3.6 - Fonds d'Intervention Economique - Silmach Implantation sur Témis - Aide au loyer
--

**M. MARTIN.-** Il s'agit d'une aide au loyer pour la société Silmach qui a pour activité la conception et la fabrication des microsystèmes silicium pour les grands comptes de l'Aéronautique, la Défense, l'Horlogerie et l'Énergie. Actuellement hébergée dans l'hôtel d'entreprises et dans le cadre de son développement, cette société souhaite louer un bâtiment de 335 m<sup>2</sup> dans le bâtiment Usitech réalisé par la sedD. Cette société emploie 12 personnes. L'aide au loyer dans le cadre du dispositif de fonds d'intervention économique proposée est de 33 666 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.7 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2012 - Renouvellement de la convention-cadre pour la période 2013-2015
--

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je rappelle que Messieurs FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

**M. MARTIN.-** Le présent rapport expose l'activité 2012 que vous avez en détail en page 218, de la coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) « Coopilote » implantée à Besançon depuis 2007, à laquelle la CAGB apporte son soutien financier sur le renouvellement d'une convention-cadre sur la période 2013-2015. Il est proposé un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur salarié originaire du Grand Besançon accompagné par « Coopilote », et ce dans la limite de 20 000 € par an. Il n'y a pas de changement par rapport aux autres années.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.8 - Intermed - Soutien aux actions de mise en relation  
entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi

**M. MARTIN.-** Dans le cadre de la stratégie de développement économique 2010-2015, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer au rapprochement entreprises/personnes en difficulté. Depuis 2012, l'association Intermed a mis en place des actions d'accompagnement vers l'emploi de personnes des cantons périphériques du Grand Besançon. Il est donc proposé de soutenir, cette année encore, cette action à hauteur de 15 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.9 - Service Émergence - Contribution du Grand Besançon - Avenant n°2 à la convention

**M. MARTIN.-** Il s'agit de renouveler le financement à hauteur de 57 000 € à la boutique de gestion pour l'année 2013.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.10 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -  
Aide au projet « Écoclean » porté par l'ENIL de Mamirolle

**M. MARTIN.-** Le projet « Écoclean » porte sur l'étude et la mise en place d'un dispositif d'analyse de l'efficacité et de l'impact environnemental de couples produits/procédés de nettoyage-désinfection d'une ligne laitière. Le projet est porté par l'ENIL de Mamirolle. Par conséquent, il est proposé que la CAGB apporte son soutien à cet institut à hauteur de 23 500 € sous forme d'une subvention dans le cadre du FRI2.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.11 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -  
Aide au projet NextGen porté par l'entreprise Marcel Franck

**M. MARTIN.-** Ce projet porte sur le développement d'un pulvérisateur de luxe pour parfums en utilisant des techniques modernes, notamment les traitements de surface et de nouveaux matériaux comme les céramiques. Il s'agit de redévelopper les anciens modèles de vaporisateurs de la parfumerie avec les nouvelles technologies tout en optimisant le produit et son fonctionnement. Il est proposé une aide sous forme d'une subvention dans le cadre du FRI2 à hauteur de 27 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.12 - Salon de l'Immobilier d'entreprises (SIMI 2013) - Participation du Grand Besançon

**M. MARTIN.-** Le présent rapport porte sur la participation du Grand Besançon au prochain Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI), qui se déroulera du 4 au 6 décembre 2013 à Paris. Cette année, pour la première fois, le Grand Besançon occupera un stand en propre positionné face à celui du Grand Dijon, afin de poursuivre la dynamique initiée au MIPIM 2013. Le Grand Dijon, qui dispose d'une agence de développement économique « Dijon Développement », assurera la prise en charge initiale du coût de l'emplacement du stand du Grand Besançon. Il s'agit ce soir d'approuver la participation du Grand Besançon au SIMI 2013 à hauteur de 20 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Lorsque l'on dit que l'on travaille beaucoup avec Dijon, voilà encore un bel exemple. Je ne vois pas d'opposition.

Rapport n°3.13 - Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2012 -  
Abondement du fonds prêts d'honneur 2013

**M. LE PRÉSIDENT.-** Madame TISSIER, Messieurs FELT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

**M. MARTIN.-** Le présent rapport porte sur le bilan d'activité 2012 de Initiative Doubs en vue de l'abondement 2013 au fonds « prêts d'honneur » (22 867 €) géré par cet opérateur et de notre participation financière à la mission d'animation du dispositif mis en œuvre par cette structure. Au cours de l'année 2012, Initiative Doubs a renforcé les fonds propres de 30 porteurs de projet qui ont créé ou repris 28 entreprises sur le territoire de la CAGB, ayant généré à ce jour la création ou le maintien de 69 emplois. Conformément à la convention cadre, il est proposé de se prononcer sur le versement par la CAGB de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » géré par Initiative Doubs pour l'année 2012 et sur sa participation financière à hauteur de 16 000 € à la mission d'animation du dispositif mis en œuvre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.14 - Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) -  
Bilan d'activité et soutien aux activités 2012

**M. MARTIN.-** L'ADIE est une association reconnue d'utilité publique depuis janvier 2005. Elle aide des personnes exclues du système bancaire classique à créer leur entreprise dans une logique de création de leur propre emploi. Il s'agit de renouveler la participation financière du Grand Besançon à hauteur de 12 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.15 - Rapport annuel 2012 sur la DSP relative à la gestion  
des Pépinières et de l'Hôtel d'entreprises de Palente et de Témis Innovation

**M. MARTIN.-** Pour Témis Innovation, l'année 2012 est considérée comme une année extrêmement favorable avec un taux de remplissage moyen de 98 %. Notez que 27 entreprises ont été hébergées au cours de l'année 2012, représentant 121 emplois selon la répartition que vous avez dans le tableau qui suit. Pour Palente, un indice de l'activité du service délégué fait ressortir une année extrêmement favorable avec un taux de remplissage moyen de 87 % ; 37 entreprises ont été hébergées au cours de l'année 2012 représentant 53 emplois au 31 décembre.

Sur l'analyse des comptes, le compte de résultat fourni par BGE (ensemBLE pour aGir et Entreprendre) fait apparaître un résultat positif de 25 955 €, contre un résultat positif de 29 367 € en 2011. Il convient de rappeler que 82 % des entreprises sorties des deux pépinières ou de l'hôtel d'entreprises depuis 2000 sont installés sur le territoire du Grand Besançon. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, soit depuis 10 ans, ces outils ont permis à 139 entreprises de se créer et de se développer sur les sites de Témis Innovation et de Palente, générant 467 emplois au total. Il faut noter que 44 entreprises se sont installées sur le périmètre du Grand Besançon, représentant 275 emplois et 42 entreprises sont encore en pépinière ou en hôtel d'entreprises, représentant 130 emplois. De plus, 53 entreprises sont parties ou ont cessé leur activité, pour 62 emplois perdus.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

#### Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

##### Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Beure

**M. LE PRÉSIDENT.-** Messieurs CHANEY, KOELLER, PIDANCET et PROST ne prennent pas part au vote.

**M. GUILLEMET.-** La commune de Beure souhaite réaménager le quartier de Metz. Le projet étant éligible au titre du fonds « Centres de village », il est proposé d'attribuer une subvention de 60 000 € à la commune de Beure pour la réalisation de travaux qui consistent en l'aménagement de la rue de la Cascade, la création du parc de stationnement de la Lyre viticole et l'aménagement de cheminements piétonniers. La commune prévoit, dans le cadre de réaménagement, de remettre en état le revêtement de ses sentiers pédestres et de développer une signalétique pour baliser les chemins, expliquer le paysage, rappeler l'histoire du site. Dans certaines zones, des pontons de bois seront aménagés pour surplomber le ruisseau et mettre en valeur les points de vue sur la cascade.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

##### Rapport n°4.2 - Renouvellement du processus Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'ADEME et du FEDER

**M. GUILLEMET.-** Le Grand Besançon a obtenu en 2007 et pour une durée de 4 ans la reconnaissance soutenue par l'ADEME de « Cap Cit'ergie », premier niveau de performance de la politique énergie-climat menée par la collectivité. Le Grand Besançon souhaite aujourd'hui renouveler son engagement dans le processus et vise l'obtention du label « Cit'ergie » en 2013. Pour s'engager dans le processus de labellisation « Cit'ergie », le Grand Besançon est tenu d'établir, en lien avec un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME, un état des lieux de sa politique énergie-climat et un audit par un auditeur accrédité par l'ADEME en 2013, puis un suivi par l'intermédiaire de visites annuelles du conseiller durant 3 ans, jusqu'en 2016. Une demande de subvention est sollicitée auprès de l'ADEME pour l'ensemble de ces actions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.3 - Opération « Familles actives pour le climat » - Expertise des pratiques des familles -  
Demande de subvention au titre du FEDER

**M. GUILLEMET.-** Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), le Grand Besançon et la Ville de Besançon ont créé en 2009 un réseau de familles afin de les sensibiliser, de les former et de les mobiliser autour de quatre thématiques : la gestion des déchets, les déplacements, l'énergie dans l'habitat et la qualité de l'air intérieur. Parmi les actions proposées aux 176 familles volontaires, l'expertise réalisée par un professionnel permet de réaliser un diagnostic de l'habitat et des pratiques. Elle identifie ensuite les actions les plus adaptées à engager pour limiter l'impact des familles sur leur environnement. Pour cette action, le Grand Besançon sollicite une aide de 18 675 € auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), correspondant à 50 % du montant des dépenses.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.4 - Convention Météo France

**M. GUILLEMET.-** Le Plan Climat Énergie Territorial voté en 2012 traite en grande partie de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre des objectifs du Plan Climat et de Cit'ergie, le Grand Besançon doit prendre en considération l'adaptation au changement climatique. Afin de commencer à travailler sur ce sujet, il faut étudier de façon fine le climat du Grand Besançon et avoir des projections climatiques fiables pour connaître nos vulnérabilités et travailler à un plan d'adaptation au niveau de notre territoire. C'est pourquoi nous vous proposons de conventionner avec Météo France.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est typiquement du transfert de charges, parce qu'il y a quelques années, l'État faisait cela. Maintenant, nous sommes obligés de financer des organismes d'État pour qu'il fasse le travail, mais il faut le faire. Ce n'est pas vraiment juste, c'est un exemple parmi tant d'autres. Cela dit, il faut le faire.

Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Fonds manifestations - Attribution de subventions - 2<sup>e</sup> semestre 2013

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ne prennent pas part au vote, Mesdames BARASSI et ADAM-NORMAND, Messieurs MOYSE, TAILLARD, TARBOURIECH et EMOURGEON.

**M. PRALON.-** Cela concerne les manifestations sportives, culturelles et touristiques, ainsi que les Journées du Patrimoine. Le détail vous en est rappelé en page 272. Le montant s'élève à 15 400 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC

**M. PRALON.-** La mise en œuvre du projet d'établissement du Conservatoire 2011-2016, élaboré en lien étroit notamment avec les services de la DRAC et voté le 31 mars 2011 par les élus communautaires, nécessite un soutien maintenu de l'État, garant du label CRR, pour atteindre les objectifs ambitieux qu'il propose pour le territoire régional. La subvention demandée s'élève à 287 140 €. Là encore, vous verrez que comme pour beaucoup d'autres opérations, nous sommes en diminution sensible. En effet, l'an dernier, nous avons obtenu 299 520 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à me poser ? S'il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à me poser ? S'il n'y a ni question, ni opposition, ni abstention, c'est adopté.

*La séance est levée.*